

EVALUATION DU « PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES POUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES AU TOGO » (STDF/PG/375)



RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

Janvier 2024



ADA Consulting Africa

777 Rue de l'OCAM, 07 BP : 14 284 Lomé-Togo

Tél Standard : (228) 22 20 09 33/22 32 62 17, Tél Direct : (228) 90 01 77 45/ 99 44 79 84

E-mail : cabinetada@yahoo.fr/cabinetadatogo@gmail.com

Table des matières

Liste des tableaux.....	4
Sigles et abréviations.....	4
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : MÉTHODE	6
1.1. Phase documentaire.....	6
1.1.1. Entretien d’approfondissement de la mission	6
1.1.2. Revue documentaire	6
1.1.3. Echantillonnage	6
1.1.4. Elaboration des outils de collecte de données.....	7
1.1.5. Elaboration du rapport de démarrage	7
1.2. Phase de terrain	7
1.3. Phase de synthèse/finalisation.....	7
1.4. DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE LA MISSION.....	8
DEUXIEME PARTIE : CONSTATATIONS ET ANALYSES.....	8
2.1. PERTINENCE.....	8
2.1.1. Pertinence de la justification du projet.....	8
2.1.2. Pertinence au regard du STDF	8
2.1.3. Pertinence des objectifs, des stratégies/approches et des activités réalisées	9
2.1.4. Pertinence des bénéficiaires directs du projet.....	9
2.1.5. Pertinence du projet par rapport aux enjeux socio-économiques du pays	9
2.2. COHÉRENCE	10
2.2.1.1. Cohérence du projet par rapport aux interventions du COLEACP	10
2.2.1.2. Cohérence du projet avec les normes et standards internationaux pertinents	11
2.3. EFFICACITE.....	14
2.4. EFFICIENCE.....	21
2.5. EFFETS/IMPACTS	22
2.5.1. Baisse des notifications de l’UE.....	23
2.5.2. Augmentation de la quantité des produits exportés	23
2.5.3. Amélioration des relations de la DPV avec les opérateurs privés.....	Error! Bookmark not defined.
2.5.4. Professionnalisme des opérateurs privés	Error! Bookmark not defined.
2.6. DURABILITÉ.....	24
2.7. QUESTIONS TRANSVERSALES	25
2.8. GESTION DE RISQUES	25
2.9. LEÇONS APPRISES	27
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
3.1. CONCLUSION	27

3.2. RECOMMANDATIONS.....	27
BIBLIOGRAPHIE.....	30
ANNEXES.....	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux d'atteinte des objectifs du projet.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 2 : Tableau de mobilisation des ressources du projet.....	21

Sigles et abréviations

AFD	: Agence Française de Développement
ACP	: Afrique Caraïbe Pacifique
APROTELF	: Association des Professionnels Transformateurs et Exportateurs de Légumes et Fruits
CIPV	: Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
COLEAD	: Comité de liaison Entrepreneuriat Agriculture Développement
COFIL	: Comité de Pilotage
DPV	: Direction de la Protection des Végétaux
F&L	: Fruits et Légumes
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENOMAT	: Fédération Nationale des Organisations Maraîchères du Togo
FFM	: Fit For Market
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point
ICAT	: Institut de Conseil et d'Appui Technique
MPME	: Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NIMP	: Normes Internationales pour la Protection des Végétaux
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONQ	: Organismes Nuisibles de Quarantaine
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme Initiative Pesticides
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNIASAN	: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ProDRA	: Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture
SAE	: Système d'Auto-Evaluation
SPS	: Système Sanitaire et Phytosanitaire
STDF	: Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
UE	: Union Européenne

INTRODUCTION

Au Togo, la filière Fruits et Légumes (F&L) présente autant d'opportunités que de défis à relever. A travers les activités des opérateurs économiques, les fruits et légumes du Togo font l'objet d'exportation vers diverses destinations dont l'Union Européenne majoritairement. Mais depuis plusieurs années, le Togo est confronté à de nombreuses interceptions (notifications) liées à la présence d'organismes de quarantaine dans les colis de fruits et légumes frais, détectée à l'arrivée des produits en Europe. Ces interceptions concernent principalement la mouche blanche mais également la mouche des fruits, le faux carpocapse et autres lépidoptères. A titre d'exemple, en 2017, près d'une quarantaine de notifications de l'UE ont été enregistrées sur les fruits et légumes exportés par le Togo.¹

Pour contribuer à diminuer un tant soit peu le nombre des cas de notifications/interceptions et rendre compétitive la filière, les autorités du pays à travers le service technique qu'est la Direction de la Protection des Végétaux (DPV), se sont tournées vers des partenaires stratégiques pour bénéficier de leurs appuis dans le renforcement du système sanitaire et phytosanitaire (SPS). Il s'agit du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et du Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD).

En effet, le STDF favorise des améliorations dynamisantes en matière SPS dans les pays en développement afin de permettre un commerce sûr, contribuant à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Le COLEAD, pour sa part, rassemble des entreprises, des experts, des exportateurs/producteurs horticoles ACP, des importateurs horticoles UE et des fournisseurs de services. Le COLEAD a pour mission de faciliter et mettre en œuvre toutes les actions permettant, directement et/ou indirectement, d'accroître la contribution des filières agricoles, et horticoles en particulier, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Fort de cela et dans la dynamique de remonter la pente par une production saine et durable des fruits et légumes, faire de la traçabilité une effectivité et exporter une plus grande quantité de produits qui soient exempts d'organismes nuisibles, le Togo a signé un accord de collaboration en octobre 2018 avec le STDF et COLEAD pour la mise en œuvre du « **Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes du Togo - STDF/PG/375** ». Ce projet, d'un budget total de 727 950 Euros dont 531 450 Euros financés par le STDF, 136 500 Euros par le COLEAD et 60 000 Euros (en nature) par le Togo, a officiellement été lancé en novembre 2018 et devait initialement être clôturé le 31 octobre 2021. Cependant, en raison de la pandémie de la COVID 19, des retards ont été enregistrés dans l'organisation des activités prévues. À la suite d'une demande formulée par le COLEAD, le Groupe de Travail du STDF a approuvé une prorogation de la durée d'exécution technique du projet jusqu'au 31 octobre 2022.

Arrivé à terme et conformément à la planification, une mission d'évaluation externe du projet a été commanditée afin de mesurer ses performances, d'apprécier les changements obtenus (effets/impacts), de relever les éléments de durabilité, les acquis, les leçons apprises et de formuler des recommandations pour le futur. L'évaluation a été réalisée par le Cabinet ADA Consulting Africa à travers une approche participative.

Le présent document d'évaluation du projet est structuré autour des trois (3) points suivants :

- ☞ Première partie : Méthode ;
- ☞ Deuxième partie : Constatations et analyses ;
- ☞ Troisième partie : Conclusion et recommandations.

¹ https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en

PREMIERE PARTIE : MÉTHODE

La démarche méthodologique adoptée pour atteindre les objectifs de cette mission d'évaluation a été scindée en trois (3) grandes phases successives interdépendantes que sont : (i) **Phase documentaire** ; (ii) **Phase de terrain** et (iii) **Phase de synthèse/finalisation**.

1.1. Phase documentaire

Elle a consisté à la réalisation des activités devant permettre la facilitation/ balisement des activités de terrain.

1.1.1. Entretien d'approfondissement de la mission

Au cours de cette étape, le consultant a eu un entretien d'approfondissement et de compréhension de la mission avec l'équipe du projet dans le but d'apprécier tous les aspects des activités relatives à la mission. Ceci a permis notamment de mieux comprendre les activités à entreprendre, de valider et harmoniser la compréhension des objectifs, contenus des travaux à réaliser et des résultats de la mission et de définir avec plus de précision, les attentes du client de la mission. Cet entretien a été fait par visioconférence par le biais du logiciel Zoom le 31 août 2022.

1.1.2. Revue documentaire

Le consultant a exploité toute la documentation disponible auprès du commanditaire notamment les documents de projet y compris le cadre de résultats, les rapports semestriels/de progrès, le mémorandum du projet, les rapports d'activités, etc.

Dans un premier temps, l'exploitation de ces documents a permis d'identifier les groupes cibles des bénéficiaires et des acteurs de mise en œuvre du projet pour la collecte des données de terrain. Dans un second temps, le consultant a analysé les documents et a sélectionné les informations pertinentes nécessaires et les a présentées sous une forme adaptée aux besoins de la mission.

1.1.3. Echantillonnage

La mission de collecte s'est déroulée principalement sur le terrain à Lomé. Toutefois pour des besoins de triangulation et de complément d'information, des échanges ont été également organisés par appels téléphoniques avec les différentes parties prenantes du projet.

L'échantillonnage des groupes cibles a été réalisé de façon raisonnée en accord avec le commanditaire. La taille de l'échantillon est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Taille de l'échantillon

Acteurs	Taille de l'échantillon
Coordinateur national du projet	1
Relai du COLEACP au Togo	1
Comité SPS	1
COFIL du projet	1
Service public (DPV)	1
Service public (ICAT)	1
Organisations professionnelles	2
Postes de contrôle phytosanitaires	5
Entreprises ayant bénéficié d'appuis	4
Experts formés et/ou coachés	2
Participants à la pépinière de responsables techniques	3

Source : ADA Consulting Africa Sarl, Août 2022

1.1.4. Elaboration des outils de collecte de données

Au total, sept (7) guides d'entretiens semi structurés ont été élaborés pour la collecte des données au niveau des différentes parties prenantes notamment :

- la Coordination nationale du projet ;
- le relais du COLEAD au Togo ;
- le COPIL ;
- les Services publics (DPV, ICAT) ;
- les Organisations professionnelles (APROTELF, FENOMAT) ;
- les entreprises ayant bénéficié d'appuis ;
- les experts formés et/ou coachés et les participants à la pépinière de responsables techniques.

1.1.5. Elaboration du rapport de démarrage

Le consultant a élaboré le rapport de démarrage qui comprend : la méthodologie détaillée (point sur la revue documentaire, les groupes cibles, outils et les techniques de collectes des informations, l'échantillonnage, plan de travail détaillé horodaté, les responsabilités du consultant sur la mission, etc.). Ce document a été validé après une réunion par visioconférence le mercredi 14 septembre 2022.

Des amendements ont été recueillis puis intégrés à l'échantillonnage des groupes-cibles, aux outils de collecte des données, à l'outil de traitement et d'analyse des données et au calendrier de travail qui sont validés. Ainsi la prise en compte des inputs de cette réunion a permis au consultant d'avoir le rapport de démarrage définitif qui a servi de guide pour la suite de la mission.

1.2. Phase de terrain

Il s'agit des travaux d'enquête proprement dits qui ont été exécutés sur le terrain. L'objectif poursuivi ici était de compléter les informations de la documentation par des informations susceptibles d'éclairer les décisions, mais non disponibles. La démarche a consisté à procéder à des enquêtes directes sur le terrain. La collecte s'est déroulée du 19 septembre au 05 Octobre 2022.

La mission de terrain s'est appuyée sur les techniques suivantes :

→ **Entretien de groupes (Focus group)**

C'est une technique qui a permis de collecter des informations nécessaires auprès des Organisations professionnelles. Ces discussions ont été réalisées grâce à l'utilisation des guides d'entretien.

→ **Entretiens spécifiques avec les acteurs institutionnels parties prenantes**

Le consultant a eu des entretiens avec les acteurs des parties prenantes intervenant dans la mise en œuvre. Ces entretiens, réalisés à l'aide des guides d'entretien semi-structurés, ont permis de renseigner les indicateurs de mise en œuvre du projet, d'analyser le dispositif de suivi et d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets du projet.

1.3. Phase de synthèse/finalisation

Ce sont les étapes de dépouillement, de traitement et d'analyse de données d'une part et de rédaction de rapport d'autre part.

Le dépouillement des outils de collecte, la compilation et les traitements des données ont été effectués manuellement² en fonction de la synthèse des informations recherchées. Les résultats des enquêtes qualitatives avec les groupes cibles susmentionnés et l'exploitation de la documentation disponible sont présentés sous une forme adaptée et compréhensible pour tous. Ils ont servi à la rédaction du **rapport provisoire** qui comprend les analyses des critères d'évaluation, des indicateurs et des forces et faiblesses du projet. Ce rapport provisoire a été transmis à l'équipe du projet pour observations.

² Aucun logiciel utilisé. Il a été question de la synthèse des informations dans un fichier Word.

Sur base des observations, commentaires et remarques des commanditaires et en tenant compte des recommandations de toutes les parties prenantes, le consultant a élaboré le présent **rapport final d'évaluation**.

1.4. Difficultés rencontrées au cours de la mission

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée au cours de la réalisation de cette mission. Au contraire, le consultant a bénéficié d'une attention particulière à tous les niveaux.

DEUXIEME PARTIE : CONSTATATIONS ET ANALYSES

2.1. PERTINENCE

L'analyse de la pertinence du projet STDF/PG/375 faisant objet de la présente évaluation est faite à plusieurs niveaux.

2.1.1. Pertinence du projet

La pertinence du projet s'apprécie à travers les insuffisances/besoins auxquels il s'est attaqué dans sa conception et mise en œuvre. Avant le montage du projet, les principaux besoins dans le contexte togolais étaient :

- La présence d'organismes nuisibles dans les légumes et fruits exportés du Togo vers l'Union Européenne (UE) entraînant de multiples interceptions/notifications (en 2017, par exemple, près d'une quarantaine de notifications de l'UE ont été enregistrées sur les fruits et légumes exportés par le Togo) ;
- La non-conformité du certificat phytosanitaire délivré par la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ;
- La non-conformité du système SPS du Togo aux standards internationaux en la matière ;
- La législation sur la santé des plantes du Togo n'est pas entièrement alignée sur les exigences internationales de la CIPV ;
- La non-conformité aux exigences particulières notamment les Normes Internationales pour la Protection des Végétaux (NIMP)³ notamment la NIMP 15 concernant le bois d'emballage (caisse en bois et coffrage en bois).

En dépit de ces insuffisances, le Togo disposait des potentialités et atouts en matière de production des fruits et légumes tels que : la pratique du maraichage sur tout le littoral, les sols et le climat sont favorables à la production des fruits et légumes et le nombre croissant d'acteurs dans la filière. L'ensemble de ces potentialités et insuffisances sus évoqués étaient les éléments majeurs qui sous-tendaient la justification du projet.

2.1.2. Pertinence au regard du STDF

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF- Standard and Trade Development Facility) est un partenariat mondial qui aide les pays en développement à renforcer leurs capacités sanitaires et phytosanitaires (SPS), sur la base de normes, de directives et de recommandations internationales. L'objectif est d'améliorer leur statut sanitaire et leur capacité à obtenir et à conserver un accès aux marchés mondiaux et régionaux.

Le projet STDF/PG/375 cadre avec le mandat du STDF car il visait à renforcer les capacités du gouvernement du Togo en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de permettre un meilleur accès aux marchés des fruits et légumes du Togo pour une croissance économique soutenue et l'allègement de la pauvreté. Plus particulièrement, le projet visait à mettre en œuvre une des activités

³ Les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP) sont des instruments internationaux, reconnus par les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme des références internationales pour le commerce des produits végétaux.

proposées par la Stratégie Nationale SPS ([STDF/PPG/375](#)) élaborée au cours de l'année 2016 grâce au don pour l'élaboration de projet ([STDF/PPG/375](#)) du STDF.

2.1.3. Pertinence des objectifs, des stratégies/approches et des activités réalisées

L'objectif général du projet STDF/PG/375 était de renforcer le système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes. Par ricochet, le projet devait permettre un meilleur accès aux marchés pour les fruits et légumes en provenance du Togo, en s'assurant au maximum de l'absence d'organismes de quarantaine. Cet objectif se montrait pertinent car est bien en lien avec les besoins/problèmes de départ.

La stratégie globale développée par le projet a été déclinée à travers diverses approches qui ont permis la mise en œuvre convenable du projet. Les principales approches sont :

- L'approche participative ;
- L'approche de transfert de compétences ;
- L'approche formations opérationnalisées à travers des sessions organisées (en présentiel et en ligne) sur diverses thématiques pertinentes ;
- La mobilisation et la mise à disposition des experts ;
- Le système de communication active et le cadre de dialogue Public-Privé instaurés.

Outre ces différentes stratégies, les structures bénéficiaires faisaient également des demandes d'appui direct et l'ensemble de ces demandes d'appui dans le cadre des programmes Fit For Market (FFM) et FFM SPS du COLEAD ont bénéficié du projet STDF.

En effet, certaines structures devant bénéficier de l'appui du projet STDF ont été clairement identifiées à la phase d'élaboration du projet. Il s'agit par exemple de : la Direction de la Protection des Végétaux (DPV), l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), l'Association des Producteurs, Transformateurs et Exportateurs de Légumes et Fruits du Togo (APROTELF), la Fédération nationale des Organisations maraîchères du Togo (FENOMAT) et le Comité SPS. Par contre, ce n'est pas le cas pour les entreprises et les prestataires de services. Il a donc été convenu que les structures qui introduisent des demandes d'appui dans le cadre des projets FFM et FFM SPS du COLEAD et actives sur les filières ciblées par le projet STDF seraient prises en compte. Pour rappel, le projet a été co-financé par FFM et FFM SPS.

S'agissant des activités planifiées dans le projet, elles étaient en lien avec les problèmes de départ, et les objectifs formulés et leur mise en œuvre ont permis d'apporter des changements positifs dans les pratiques des acteurs de la filière fruits et légumes.

En définitive, il se dégage que la stratégie globale du projet, la formulation des objectifs, les activités planifiées étaient bien réfléchies et pertinentes.

2.1.4. Pertinence des bénéficiaires directs du projet

Le projet a eu comme bénéficiaires directs les opérateurs économiques (exportateurs), les maraîchers/producteurs, les services publics (DPV, ICAT), les experts et les organisations professionnelles. En effet, les exportateurs de fruits et légumes regroupés au sein de l'Association des Professionnels Transformateurs et Exportateurs de Légumes et Fruits du Togo (APROTELF-Togo) et les maraîchers membres de la Fédération Nationale des Organisations Maraîchères du Togo (FENOMAT) faisaient partie des premières cibles du projet. A travers ces organisations, il était plus facile pour le projet de toucher les bénéficiaires directs à la base, de les mobiliser pour des actions communes et concertées, d'éviter des interventions éparpillées et d'obtenir des résultats probants. Cette approche d'identification et d'enrôlement des maraîchers/producteurs et exportateurs à travers leurs organisations et la facilitation de la DPV s'est révélée pertinente à plusieurs égards.

2.1.5. Pertinence du projet par rapport aux enjeux socio-économiques du pays

L'ambition des autorités togolaises est de faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde.

L'ouverture du Togo sur le reste du monde offre au pays des opportunités de développement, des relations d'affaires mais aussi des défis à relever. Depuis plusieurs années, le Togo exporte des fruits et légumes principalement vers l'Union européenne. Le secteur agricole contribue à hauteur de 40% au Produit Intérieur Brut (PIB) du Togo (Ministère de l'Économie et des Finances, 2018, *Document PNIASAN, 2^{ème} génération, 2017-2026, rapport économique 2022-2023, Vision Togo 2030*). Spécifiquement, la filière des légumes et fruits est très importante dans l'économie du pays prend en compte les secteurs prioritaires identifiés par le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017 - 2026 du gouvernement togolais. Ces secteurs prioritaires portent sur la structuration des filières, le développement des agro-industries, l'organisation des circuits de commercialisation et le développement des infrastructures afin de favoriser des synergies pour maximiser l'impact.

La filière des légumes et fruits draine une main d'œuvre non négligeable. Au cours de la période 2017 à 2020, on note en moyenne plus de 30 000 tonnes d'exportations des produits de la filière des fruits et légumes avec un apport moyen à l'économie nationale de plus de 4,5 milliards FCFA (INSEED ; 2021). Mais le pays importe pour environ 1, 5 milliards FCFA (INSEED ; 2021).

La filière fruits et légumes a été identifiée par les autorités togolaises comme l'une des filières prioritaires sur laquelle le pays peut compter. Par ailleurs, le développement des commerces intérieur et extérieur est également une priorité des hautes autorités du pays car cela permettrait de booster l'économie. Fort de ce contexte socio-économique, le projet se montrait pertinent.

2.2. COHÉRENCE DU PROJET

L'analyse de la cohérence du projet est faite en examinant l'adéquation ou l'alignement du projet avec d'autres interventions/programmes/projets tant au niveau international, régional, sous-régional que national. En effet, la cohérence est analysée à deux (02) niveaux, notamment : la cohérence interne et la cohérence externe.

2.2.1. Cohérence interne du projet

La cohérence interne concerne les synergies et les liens entre le projet et les autres interventions menées par le COLEAD (passées et actuelles), ainsi que la cohérence de l'intervention avec les normes et standards internationaux pertinents.

2.2.1.1. Cohérence du projet par rapport aux interventions du COLEAD

Le COLEAD est une association interprofessionnelle créée en 1973 par les acteurs du commerce international des fruits et légumes et qui rassemble des entreprises, des experts, des exportateurs/producteurs horticoles ACP, des importateurs horticoles UE et des fournisseurs de services. Le COLEAD est engagé pour une agriculture et une agro-industrie durable et compétitive. Sa mission est de faciliter et mettre en œuvre toutes les actions permettant, directement et/ou indirectement, d'accroître la contribution des filières agricoles, et horticoles en particulier, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les interventions du COLEAD dans les pays bénéficiaires dont le Togo sont opérationnalisées à travers différents programmes.

Le projet STDF/PG/375 faisant objet de la présente évaluation avait pour objectif principal le renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes. Il était cohérent avec les programmes/interventions antérieurs et actuels du COLEAD tant en termes d'objectifs visés, d'approches d'intervention que d'activités planifiées et réalisées comme le montrent les lignes suivantes :

☞ Programme Initiative Pesticides (PIP) Phase 1 (2001-2008) du COLEAD : Qualité des fruits et légumes en provenance des pays ACP

- L'objectif global était le renforcement durable et équitable, vis-à-vis des petits et moyens producteurs, de la compétitivité des entreprises horticoles dans les pays ACP, se traduisant au moins par le maintien en valeur de leurs parts de marché dans les importations de l'UE ;

- Plus spécifiquement le PIP visait à la mise en conformité des produits exportés par les pays ACP par rapport à la réglementation européenne, et ce, en termes de respect des limites maximales de résidus et de mises en place de systèmes de traçabilité fiables. La qualité sanitaire des produits horticoles frais en provenance des pays ACP devait être améliorée et adaptée aux standards internationaux des pays importateurs et aux exigences croissantes des consommateurs.

☞ **Programme PIP Phase 2 (2009-2015) du COLEAD : Pour un développement durable du secteur fruits et légumes ACP**

Ce programme avait pour objectifs d'œuvrer à :

- Préserver et, si possible, accroître la contribution de l'horticulture d'exportation à la réduction de la pauvreté rurale dans les pays ACP ;
- Améliorer la conformité de l'offre en produits horticoles en provenance de pays ACP aux exigences européennes réglementaires et à la demande du marché (qualité sanitaire, thématiques environnementales et sociales) ;
- Améliorer de façon durable la capacité de toutes les parties prenantes à la filière horticole dans les pays ACP (opérateurs, organisations intermédiaires, prestataires de services privés et publics) à s'adapter à l'évolution des exigences des marchés.

☞ **Programme Fit For Market (FFM) du COLEAD : Renforcement de la compétitivité et de la durabilité du secteur horticole des pays ACP (2016-2021)**

Ce programme avait pour objectif spécifique de permettre aux opérateurs des pays ACP (petits exploitants, groupements d'agriculteurs, associations d'agriculteurs et MPME) d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant aux exigences SPS et du marché et ce, dans un cadre durable.

☞ **Programme Fit For Market SPS du COLEAD : Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires du secteur horticole des pays ACP (2019-2023)**

Le programme FFM SPS est complémentaire au FFM et a pour objectif global de réduire la pauvreté, d'améliorer la sécurité sanitaire et la sûreté alimentaires et d'assurer une croissance durable et inclusive en renforçant le secteur des exportations agroalimentaires dans les pays ACP.

L'objectif spécifique est de permettre aux petits exploitants, aux groupements et organisations d'agriculteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles nationaux et internationaux en se conformant aux normes SPS et aux exigences du marché, dans un cadre durable.

Le FFM SPS vise les mêmes objectifs spécifiques que le FFM. En outre, le FFM SPS aborde les dimensions sociales et économiques de la durabilité, notamment les moyens de production, la viabilité économique, la justice sociale et l'inclusion.

☞ **Programme Fit For Market Plus du COLEAD : Atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 en renforçant la durabilité du secteur horticole ACP (2022-2027)**

Le programme vise à maintenir et à améliorer la capacité des petits exploitants, des groupes d'agriculteurs et des MPME horticoles à accéder aux marchés nationaux, régionaux et internationaux grâce à l'intensification progressive et durable du secteur horticole, tout en s'adaptant aux changements de leur environnement opérationnel dus au Covid-19 et à l'évolution du climat.

A la lumière du développement ci-dessus, il se dégage donc que le projet STDF/PG/375 intitulé « **Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes au Togo** » est en arrimage avec différents programmes mis en œuvre par le COLEAD.

2.2.1.2. Cohérence du projet avec les normes et standards internationaux pertinents

La cohérence du STDF/PG/375 avec les normes et standards internationaux et les objectifs mondiaux de développement s'observe à travers les principaux éléments ci-dessous présentés :

☞ **Objectifs de Développement Durable (ODD) 2016-2030**

Les ODD ont été acceptés par la quasi-totalité des pays du monde comme une réponse aux défis mondiaux afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous à l'horizon 2030.

La cohérence du projet STDF/PG/375 avec les ODD est perceptible à travers ses **objectifs 2** « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* », **objectif 12** « *Établir des modes de consommation et de production durables* », **objectif 15** « *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres* », **objectif 17** « *Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser* ».

☞ **Normes Internationales pour la Protection des Végétaux (NIMP)**

Le « Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes au Togo » à travers son Résultat 1 « Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est en place pour la filière fruits et légumes » a travaillé sur le cadre réglementaire national en prenant en compte certaines normes internationale telles que :

- NIMP n°12 : Directives pour les certificats phytosanitaires (2001) ;
- NIMP n°22 : Exigences pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (2005) ;
- Etc.

☞ **Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)**

La CIPV fournit le cadre et élabore des normes pour l'utilisation harmonisée de mesures visant à prévenir et à contrôler l'introduction et la propagation des ravageurs ainsi qu'à protéger les ressources végétales (y compris les fruits et légumes). En effet, la CIPV est le seul traité international sur la protection des végétaux reconnue par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), elle agit à titre d'organisme de normalisation compétent pour la santé des végétaux. A ce titre, elle se veut un cadre de référence internationale en matière de protection des végétaux et prend en compte les fruits et légumes qui sont les filières sur lesquelles porte le projet STDF/PG/375.

☞ **Codex Alimentarius (ou code alimentaire) du programme mixte FAO/OMS**

Le Codex Alimentarius, un recueil de normes alimentaires, de lignes directrices, de codes d'usages et autres recommandations internationalement adoptés, se veut un document de référence pour la production, la transformation, la conservation, le conditionnement, le transport et l'étiquetage des denrées alimentaires. Les filières végétales étant assez vastes, plusieurs comités de travail du codex existent et couvrent diverses sous-filières, parmi lesquels se trouve le « comité sur les fruits et légumes (frais et/ou secs) ». Le projet STDF/PG/375 dans sa conception et sa mise en œuvre s'est évertué dans la mesure du possible à se conformer aux directives du Codex.

☞ **Règlementation Européenne (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 relative aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux**

Il s'agit de la nouvelle réglementation de l'UE en matière de santé des plantes, rentrée en vigueur depuis décembre 2019 et devenue la condition sine qua non pour tous les acteurs de la filière végétale. En effet, les fruits et légumes exportés par les opérateurs togolais ont la plupart pour pays de destination les marchés Européens. Or les exigences en matière d'hygiène et de contrôle sanitaire et phytosanitaire sont de plus en plus sévères pour l'accès à ces marchés. Pour ce faire, le projet STDF/PG/375 a fait l'effort de prendre en compte les exigences Européennes en définissant des actions devant permettre de limiter autant que possible la présence d'organismes nuisibles sur les fruits et légumes exportés du Togo vers l'Europe.

2.2.1.3. Cohérence du projet avec les priorités nationales

Le projet STDF faisant objet de la présente évaluation est cohérent avec les priorités nationales. Ceci est perceptible à travers les éléments ci-dessous :

☞ **Document de politique agricole pour la période 2016-2030**

La nouvelle politique, plus ambitieuse, vise l'accélération de la croissance, l'amélioration de la compétitivité, la transformation et la modernisation progressive du secteur et plus d'ouverture vers les marchés. Elle est déclinée en trois axes stratégiques dont le projet STDF est en cohérence avec le premier axe stratégique qui repose sur l'accroissement de la production et de la productivité orientée vers la transformation et les marchés.

☞ **PNIASAN 2017-2026**

Le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026 est le cadre préférentiel du ministère en charge de l'agriculture qui envisage d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et surtout des enfants à travers l'appui à la filière fruits et légumes, et ce, en raison de leurs richesses nutritionnelles, d'où la cohérence avec le projet.

☞ **Feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030**

Le projet STDF s'intègre parfaitement aux actions pour l'atteinte des objectifs de la feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030 à savoir :

- Action 1 : Promotion et contrôle de la qualité des intrants agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques (y compris fruits et légumes) ;
- Action 2 : Renforcement de capacités productives des unités de production agro-sylvopastorale, halieutique et faunique (y compris fruits et légumes) ;
- Action 3 : Renforcement du dispositif de gestion phyto et zoo sanitaire (y compris fruits et légumes).

2.2.2. Cohérence externe du projet

La cohérence externe s'intéresse à la cohérence du projet avec les interventions d'autres acteurs dans le même contexte. Cela inclut la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec d'autres, et la mesure dans laquelle l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant la duplication des efforts.

Au Togo, en dehors du COLEAD, d'autres acteurs tels que la FAO, la GIZ, etc. appuient également la filière fruits et légumes. Précisément, la GIZ à travers son Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA) soutient les filières fruits et légumes depuis 2013.

☞ **Cohérence du projet STDF/PG/375 avec le ProDRA de la GIZ**

Au Togo, la filière fruits et légumes constitue un sous-projet du Programme ProDRA de la GIZ. Depuis 2016, un projet valorisant cette filière est initié au Togo par la Coopération allemande (GIZ) en collaboration avec l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral allemand. L'appui apporté à la filière fruits et légumes du Togo à travers le projet STDF/PG/375 est complémentaire à celui de la GIZ. Afin d'éviter la duplication des actions au profit des bénéficiaires (entreprises et APROTELF notamment), des réunions de concertation ont été organisées régulièrement entre le ProDRA/GIZ et le projet.

☞ **Cohérence du projet avec la loi du Togo n°96-007/PR datant du 03 Juillet 1996 relative à la protection des végétaux**

La présente loi a pour objet (Article 1^{er}), entres autres :

- la protection sanitaire des végétaux et produits végétaux par la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles tant au niveau de leur introduction qu'à celui de leur propagation sur le territoire national ;
- le développement, la diffusion et la vulgarisation des techniques de la protection phytosanitaire raisonnée pour l'amélioration des produits végétaux ;
- le soutien aux exportateurs de végétaux et produits végétaux ; le développement de la coopération phytosanitaire internationale.

Par ailleurs, les Articles 33, 34, 35, 36 et 37 de la Section II du titre III (Contrôle à l'importation et à l'exportation des végétaux et produits végétaux) abordent les dispositions spécifiques concernant le contrôle qui s'impose à l'exportation des végétaux et produits végétaux.

Le projet STDF/PG/375 dans sa conception s'est appuyé sur cette loi en alignant les activités sur les dispositions qui y sont définies. Toutefois, pour se conformer aux exigences des normes internationales en vigueur, le Comité de Pilotage (COPIL) du projet STDF/PG/375 et d'autres acteurs de mise en œuvre ont été amenés à faire des propositions de projets d'actualisation des textes d'application de ladite loi.

2.3. EFFICACITE DU PROJET

Cette partie est consacrée à la description de la réalisation du projet. Il s'agit de la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. Cette analyse a été réalisée à plusieurs niveaux : (i) l'appréciation des stratégies de mise en œuvre du projet, (ii) l'appréciation du taux de réalisation des activités du projet, (iii) le niveau de réalisation des différents résultats et (iv) l'analyse des facteurs ayant contribué à l'atteinte des objectifs et résultats.

2.3.1. Appréciation des stratégies de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet est axée sur la combinaison de plusieurs stratégies et démarches qui sont :

- La stratégie de faire – faire ;
- La stratégie de renforcement des capacités ;
- L'approche participative.

Chaque stratégie/approche est soutenue par des différents éléments.

2.3.1.1. Stratégies de faire – faire

La stratégie du faire-faire est une délégation de compétence du projet aux structures publiques nationales et aux opérateurs privés/consultants individuels au niveau national, sous-régional et international dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet.

La stratégie de faire-faire des structures publiques nationales est axée sur le développement de certaines activités par ces structures en fonction de leurs compétences. C'est le cas :

- de l'ICAT pour la réalisation de certaines activités ;
- de l'ITRA qui assure la réalisation d'autres activités entrant dans son domaines ;
- de la DPV pour la mise en œuvre des activités liées dans son domaines.

Quant aux opérateurs privés /consultants individuels, ils sont sollicités par le projet à travers des appels d'offres pour réaliser certaines missions. On peut noter :

- Le cabinet ADA Consulting Africa Sarl qui réalise l'évaluation finale ;
- Les consultants individuels qui ont réalisé des études et formations à l'endroit des bénéficiaires.

La stratégie de faire-faire a donné des résultats encourageants.

2.3.1.2. Stratégies de renforcement de capacités

Trois (3) grands éléments sous-tendent le développement du renforcement des capacités utilisé par le projet dans sa mise en œuvre, ils sont :

- **La formation** : elle constitue un élément essentiel de la stratégie de mise en œuvre du projet. Ainsi, plusieurs acteurs directs et indirects ont été formés sur des thématiques diverses afin d'assurer leur mise à niveau. Ceci est d'une importance capitale et a permis de renforcer les compétences de ces acteurs ;
- **L'appui technique et conseil** : C'est une forme de renforcement de capacités que le projet a développé tout au long de sa mise en œuvre. Elle a permis de renforcer et de consolider les acquis auprès des acteurs surtout directs. C'est le cas de l'appui au comité SPS pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement, l'appui technique à l'élaboration des dossiers mangue, piment et aubergine, etc. ;

- **L'appui en ressources matérielles** : le projet a apporté un appui en ressources matérielles. C'est le cas de l'achat de matériel de laboratoire et d'inspection pour les points de contrôle phytosanitaire au Togo et des ordinateurs au profit de la DPV.

2.3.1.3. Approche participative intégrée

L'approche participative intégrée est l'une des méthodes que le projet a utilisées en vue de la pérennisation des actions. Ainsi, sur un projet de la protection des végétaux, un appel a été lancé à l'ITRA et à l'ICAT qui ont conjugué leurs efforts pour la réussite du projet. A ces acteurs institutionnels, il faut ajouter la mobilisation des organisations professionnelles, les structures privées, des experts privés, etc.

D'une manière générale, l'analyse de la stratégie de mise en œuvre du projet fondée sur les trois (3) approches à savoir, la stratégie de faire – faire, la stratégie de renforcement des capacités et l'approche participative intégrée, à travers la documentation et les résultats des entretiens, a révélé son efficacité.

2.3.2. Appréciation du taux de réalisation des activités du projet

Le taux de réalisation des activités et sous-activités des différents résultats 1, 2, 3 et 4 sont respectivement de 89%, 84%, 100% et 89%. Seul, le résultat 3 (Renforcement des capacités en matériels des laboratoires et du personnel) ayant atteint la cible de 100%. Les résultats 1, 2 et 4 n'ont pas atteint la cible de 100% pour plusieurs raisons.

En ce qui concerne le résultat 1, les causes ont révélé que l'activité A.1.1.2. Assistance pour l'évaluation des risques microbiologiques / physico-chimiques associés au commerce des fruits et légumes n'a pas été réalisée (0%), cela s'explique par le fait que cette activité nécessite des préalables et a été jugée non réalisable dans l'immédiat au regard des réalités des bénéficiaires du projet alors que l'activité A.1.3.2. Assistance technique pour la mise à jour de la liste d'organismes nuisibles et suite à l'élaboration de la liste, développement d'outils et supports didactiques a été réalisé à 90% parce que la liste des organismes nuisibles de quarantaine n'est toujours pas validée au niveau de l'UEMOA.

Quant au résultat 2, il y a lieu de noter que la formation sur les évaluations de risques organisée à l'endroit des autorités compétentes (DPV, ITRA, Pêche, Elevage, Santé) a inclus également la communication sur les risques. Toutefois, la mise en place un groupe d'Experts Scientifiques en évaluation de risques n'est pas encore effective. De plus, un plan de surveillance des nuisibles est développé mais n'est pas totalement opérationnel. L'activité A.2.3.2. Formation sur l'élaboration du plan de monitoring des pesticides dans les fruits et légumes n'a pas été réalisée car ces dernières années, le Togo n'a pas connu de problèmes liés à des dépassements de LMRs. Il en est de même pour l'activité A.2.4.1. Formation sur la norme ISO 17020 et accompagnement à l'élaboration du manuel qualité pour l'inspection n'a pas été réalisée, car cela nécessitait des préalables et a été jugée non réalisable dans l'immédiat au regard des réalités des bénéficiaires du projet.

Au niveau du résultat 4, l'activité A.4.2.4. Reproduction des guides de bonnes pratiques d'hygiène la filière fruits et légumes n'a pas été réalisée, elle sera réalisée dans le cadre du programme FFM+ du COLEAD. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des taux de réalisation physique des activités du projet en fonction des résultats

Résultats	Nombre d'activités prévues	Pourcentage total de réalisation (%)	Taux de réalisation (%)	Observations
Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes				
R.1.1. Mise à niveau et diffusion des textes régissant l'inspection et la certification phytosanitaire	02	100	50	L'activité A.1.1.2. Assistance pour l'évaluation des risques microbiologiques / physico-chimiques associés au commerce des fruits et légumes n'a pas été réalisée. Cela s'explique par le fait

				que cette activité nécessite des préalables et a été jugée non réalisable dans l'immédiat au regard des réalités des bénéficiaires du projet
R.1.2. La DPV dispose d'une Base de Données (BDD) des opérateurs du secteur des fruits, légumes	03	300	100	Toutes les activités sont réalisées
R.1.3. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions	03	290	97	La liste des organismes nuisibles de quarantaine est toujours en attente de la validation au niveau de l'UEMOA
R.1.4. Un comité national SPS existe et fonctionne convenablement au Togo	02	200	100	Toutes les activités sont réalisées
S/Total 1	10	890	89	Taux de réalisation n'ayant pas atteint la cible de 100%
Application des bonnes pratiques d'inspection assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne				
R.2.1. Les capacités des Autorités Compétentes sur l'analyse du risque sont renforcées	03	285	95	
R.2.2. Les inspecteurs appliquent les procédures actualisées pour les contrôles officiels sanitaires et phytosanitaires basés sur les risques	05	500	100	Toutes les activités sont réalisées
R.2.3 Les capacités des services d'inspection en matière de surveillance des nuisibles et de monitoring des dangers sont renforcées	04	285	71	La mise en place d'un groupe d'Experts Scientifiques en évaluation de risques n'est pas effective. Le plan de surveillance des nuisibles est développé et n'est pas totalement opérationnel
R.2.4. Les inspecteurs de la DPV sont formés à la norme ISO 17020	02	100	50	L'activité A.2.4.1. Formation sur la norme ISO 17020 et accompagnement à l'élaboration du manuel qualité pour l'inspection n'a pas été réalisée, car cela nécessite des préalables et a été jugée non réalisable dans l'immédiat au regard des réalités des bénéficiaires du projet.
S/Total 2	14	1170	84	Taux de réalisation n'ayant pas

				atteint la cible de 100%
Renforcement des capacités en matériels des laboratoires et du personnel				
R.3.1. Les laboratoires des postes d'inspection et le personnel de la DPV sont équipés pour les analyses et les inspections	01	100	100	L'activités a été réalisée
S/Total 3	1	100	100	Taux de réalisation ayant atteint la cible de 100%
Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques				
R.4.1. Une Association des exportateurs de fruits et légumes existe et fonctionne convenablement au Togo	02	200	100	Toutes les activités sont réalisées
R.4.2. Les capacités des opérateurs privés sur toute la filière fruits et légumes sont renforcés	05	400	80	L'activité A.4.2.4. Reproduction des guides de bonnes pratiques d'hygiène la filière fruits et légumes n'a pas été réalisée mais elle sera réalisée dans le cadre du programme FFM+ du COLEAD
R.4.3. Le dialogue public-privé est promu et les relations sont améliorées	02	200	100	Toutes les activités sont réalisées
S/Total 4	9	800	89	Taux de réalisation n'ayant pas atteint la cible de 100%
Total	34	2 960	87	Taux de réalisation n'ayant pas atteint la cible de 100% mais acceptable

Source : Données issues de la documentation et des résultats des enquêtes, Octobre 2022

Les résultats révèlent **un taux de réalisation physique des activités de l'ordre de 87%**. Ce taux de réalisation physique est satisfaisant mais avec une performance de 100% non atteinte.

Les détails de ses différents résultats sont en annexe du document.

2.3.3. Analyse de l'atteinte des objectifs du projet

Prévu sur une durée de 4 ans, le Projet STDF/PG/375 a effectivement démarré ses activités en novembre 2018. A la fin du projet, le niveau d'atteinte des objectifs (objectifs général et spécifiques) du projet sont présentés et analysés ci-dessous.

Tableau 3 : Degré d'atteinte des indicateurs des résultats des objectifs du projet

Désignation	Indicateurs			Taux	Observation
	Libellé	Valeur de base	Valeur réalisée		
Objectif général					
Objectif général : Mise en place d'un système de contrôle sanitaire et phytosanitaire capable de satisfaire les attentes des parties intéressées et d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles et alimentaires togolais	Le volume des produits agricoles exportés par le Togo vers les pays voisins et le reste du monde reste stable ou augmente (2017 – 2021)	1 339 169 tonnes	1 799 793 tonnes	34,39%	De 2017 à fin 2021 le Togo a vu le volume de ces produits agricoles exportés augmenter de 34,39%. Cette augmentation est nettement imputable aux respects par les exportateurs togolais des exigences sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux.
Objectifs spécifiques (Résultats intermédiaires)					
Objectif 1 : Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes	Les textes réglementaires sont harmonisés et les décrets d'application votés	-	-	100%	Un inventaire et actualisation des textes en se basant sur l'état des lieux des textes législatifs existants a été faite et une étude des capacités opérationnelles de la DPV a été réalisée par la FAO en 2011. Également, il y a eu une prise de l'arrêté 040/17/MAEH/Cab/SG/DPV portant sur l'enregistrement obligatoire des importateurs et exportateurs de fruits et légumes
Objectif 2 : Application des bonnes pratiques d'inspection assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne	Le nombre d'interceptions de F&L pour raisons sanitaires ou phytosanitaires en provenance du Togo diminue (2017 – 2022)	38	22	(42,1%)	De 2017 à 2022, le nombre d'interceptions de F&L pour raisons sanitaires ou phytosanitaires en provenance du Togo a connu une baisse de 42,1% soit de 38 interceptions à 22. Cette diminution est due à la mise en application des bonnes pratiques vulgarisées par les actions du projet.
Objectif 3 : Renforcement des capacités en matériels des laboratoires et du personnel	Les agents en poste aux points de contrôles sont équipés de matériel d'identification nécessaire pour réaliser les inspections dans les conditions optimales	-	-	100%	Les équipements aidant à l'identification des organismes sont distribués aux postes prioritaires afin de faciliter les inspections et renouvelés quand nécessaires.
Objectif 4 : Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques	Les F&L mis sur le marché par les opérateurs économiques togolais sont conformes aux exigences sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux	38	22	(42,1%)	De 2017 à 2022, le nombre d'interceptions de F&L pour raisons sanitaires ou phytosanitaires en provenance du Togo a connu une baisse de 42,1% soit de 38 interceptions à 22. Cette diminution est due à la mise en application des bonnes pratiques vulgarisées par les actions du projet.

Source : Données issues de la documentation et des résultats des enquêtes, Octobre 2022

L'analyse des indicateurs du cadre de résultats montre globalement des tendances très satisfaisantes à la fin du projet. Tous les indicateurs ont atteint leurs cibles.

Au niveau des objectifs spécifiques (résultats intermédiaires), on note que de 2017 à 2022, le nombre d'interceptions de F&L pour raisons sanitaires ou phytosanitaires en provenance du Togo a connu une baisse de 42,1% soit de 38 interceptions à 22. Cette diminution est due à la mise en application des bonnes pratiques vulgarisées par les actions du projet alors que l'indicateur lié aux F&L mis sur le marché par les opérateurs économiques togolais sont conformes aux exigences sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux a suivi la même tendance.

Les indicateurs liés aux textes réglementaires sont harmonisés et les décrets d'application votés et aux agents en poste aux points de contrôles sont équipés de matériel d'identification nécessaire pour réaliser les inspections dans les conditions optimales ont des taux respectifs de 100% chacun, donc ayant atteint leurs cibles.

Au niveau de l'objectif général, le volume des produits agricoles exportés par le Togo vers les pays voisins et le reste du monde reste stable ou augmente (2017 – 2021) a de 34,39%. Cette augmentation est nettement imputable aux respects par les exportateurs togolais des exigences sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux.

En somme on notera que l'atteinte des résultats est la résultante de la motivation et de l'engagement de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet.

2.3.4. Appréciation de la gestion du projet

La gestion du projet a été assurée par le COLEAD avec l'appui d'un coordinateur national, fonctionnaire de la DPV basé à Lomé, et sous la supervision d'un Comité de pilotage (COPIL).

Dans son rôle d'agence d'exécution, le COLEAD a assuré la bonne mise en œuvre technique et financière du projet. Ainsi, au cours de la période (4 ans), le COLEAD a effectué sept (7) missions au Togo (Novembre 2018, Juin 2019, Novembre 2019, Novembre 2021, Décembre 2021, Novembre 2022) dans le cadre du suivi des activités du projet et la participation à des réunions du COPIL. Cependant, le contexte lié à la COVID 19 n'a pas permis l'organisation d'une mission de terrain au cours de la période, toutefois des réunions ont régulièrement été organisées via ZOOM afin de maintenir une dynamique de travail et un suivi rapproché avec le coordinateur national du projet, le Comité de pilotage (Copil) et les bénéficiaires.

La coordination nationale a réalisé ses différentes missions qui sont de contribuer à l'élaboration de la planification des activités du projet, de contribuer à l'organisation des activités prévues au profit des services publics et des opérateurs privés (rédaction termes de référence, gestion de la logistique des activités, suivi et évaluation des actions, etc.), de maintenir la communication avec le COPIL, promouvoir et développer le dialogue entre les parties prenantes, publiques et privées, de manière à créer un environnement propice pour la mise en œuvre du projet.

De même, dans son approche de gestion, le Copil a réalisé ses différentes attributions qui sont d'entretenir une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués, de définir et suivre les grandes étapes du projet et les échéances associées, de valider la programmation des activités et les rapports semestriels, de s'assurer que le projet reste en phase avec les objectifs initiaux, de prendre des décisions si certains points nécessitent d'être revus, etc. Pour cela, plusieurs réunions de pilotage ont été organisées (octobre 2019, juin 2021, novembre 2021 et juin 2022). Au moment du COVID 19, une réunion zoom ont été organisée pour la gestion des activités.

D'une manière générale, la mission a noté une bonne collaboration durant toute la durée du projet entre le COLEAD, le coordinateur national et le COPIL ; ce qui a permis une mise en œuvre efficiente du projet avec des performances satisfaisantes.

2.3.5. Analyse des facteurs ayant contribué à l'atteinte des résultats

L'atteinte des résultats du projet n'est possible que parce que certains facteurs favorables contribuent à sa réalisation. A ce titre, on peut indiquer principalement des facteurs tels que :

→ La volonté manifeste des hautes autorités du pays de voir l'émergence du secteur

Cela se traduit par une volonté politique exprimée clairement à travers le financement d'une partie des fonds devant servir à la mise en œuvre des activités du projet et par l'accompagnement des actions du projet sur terrain.

→ Bonnes relations de la DPV avec les opérateurs privés

La DPV et les opérateurs économiques d'exportation de fruits et légumes semblaient avoir avant des intérêts divergents. Les opérateurs privés percevaient les services des inspections de la DPV comme un dispositif de blocage des cargaisons de fruits et légumes à l'exportation vers l'UE. Il manquait donc un franc partenariat entre les deux entités. C'est ce que précisément le STDF a apporté avec ce projet à travers la promotion du dialogue public-privé.

Ce dialogue a permis d'initier des rencontres de concertation et des ateliers de travail qui ont regroupé les services de contrôle et d'inspection notamment la DPV et les opérateurs privés. Ces cadres de travail ont favorisé des discussions sur les interceptions de légumes feuilles exportés du Togo vers l'UE et les mesures urgentes prises pour résoudre le problème, le développement d'un Guide de bonnes pratiques pour les légumes à feuilles au Togo, l'opérationnalisation des dossiers mangue, piment et aubergine, etc.

Ces initiatives à l'issue desquelles des solutions concertées sont trouvées et partagées par tous les acteurs impliqués dont le but est de réduire les notifications d'interceptions des colis à destination de l'EU ont contribué de façon substantielle à l'amélioration des relations entre les opérateurs privés et les services de contrôle et d'inspection phytosanitaires.

→ Professionnalisation des opérateurs privés

Les différentes actions de renforcement des capacités des acteurs impliqués, le dialogue public-privé du projet à travers les réunions de concertation et les ateliers de travail, et les initiatives de sensibilisations du projet, ont permis aux opérateurs de développer des attitudes plus professionnelles. Ils sont tout aussi disponibles à la bonne collaboration avec les services de contrôle et d'inspection phytosanitaire pour les inspections dans les champs de production comme sur les aires de conditionnement. Aussi, la baisse considérable des notifications est également la preuve de professionnalisme des opérateurs privés. En clair, il faut retenir que les réalisations du Projet STDF visant au renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire pour la filière fruits et légumes du Togo ont favorisé d'énormes changements dû à la professionnalisation des acteurs et l'application de bonnes pratiques par les bénéficiaires.

→ Efficacité du dialogue public-privé

Le dialogue public-privé a été facilité par l'organisation de tables rondes régulières permettant des échanges sur les problématiques des filières. Ces différentes rencontres de travail ont créé un climat de confiance entre les services d'inspection de la DPV et les opérateurs privés qui est marqué par la franche collaboration des entités dans l'application des bonnes pratiques sur les exigences phytosanitaires et de certification des fruits et légumes à l'exportation. Laquelle collaboration a abouti à la réduction des notifications d'interceptions des F&L en direction de l'UE. Ainsi, les bases d'une bonne collaboration jetées, un Comité national SPS mis en place et opérationnel veillera à entretenir le dialogue public-privé à la fin du projet.

Un Groupe WhatsApp des inspecteurs et opérateurs privés est aussi créé pour servir de cadre des échanges réguliers d'informations dans le but de développer et d'entretenir les bonnes relations de collaboration entre les acteurs.

Ce dialogue ainsi créé a été un facteur très déterminant pour la réussite des activités prévues par le projet.

2.3.4.6 Appréciation de la communication du projet

Le volet communication et sensibilisation du projet STDF Togo a été pris en charge par le service Information et Communication du COLEAD. Les activités conduites sur la période s’inscrivaient dans les lignes directrices du Projet et ont contribué à l’atteinte de son objectif dans ce domaine, à savoir, encourager le partage des connaissances liées au champ d’action du STDF et accroître la visibilité du projet vis-à-vis des cibles :

- Gouvernements des pays en développement (agriculture, santé et commerce) ;
- Partenaires et donateurs du STDF ;
- Autres partenaires de développement et programmes d’aide au commerce pertinents ;
- Organisations internationales/régionales compétentes ;
- Secteur privé ;
- ONG et universités ;
- Etc.

Les groupes cibles du STDF sont aussi celles du COLEAD. Ils correspondent à un total d’environ 10 000 contacts individualisés auxquels ont été adressés des flashs infos et des newsletters. Les activités organisées ont fait l’objet de publications spécifiques sur les réseaux sociaux (principalement Facebook, Twitter (X)) tout au long de la mise en œuvre du projet. Le Logo du STDF a également été intégré dans l’ensemble des supports de formation, d’information et de communication du COLEAD, édités sur la période (papeterie et digital). Ainsi, on peut conclure que la communication développée autour du projet est appréciable et satisfaisante.

2.4. EFFICIENCE DU PROJET

L’appréciation de l’efficience s’est faite en considérant plusieurs angles d’analyse.

2.4.1. Adéquation des ressources humaines mises à disposition pour la mise en oeuvre du projet

D’une manière générale, la mission a relevé que les ressources humaines devant animer le COLEAD (M. Victor Boro), de la coordination nationale (M. Kpatcha Kadjala) et le Comité de Pilotage (Copil) composé de sept (7) membres constitue les ressources humaines de gestion du projet. Ce personnel dispose d’un niveau qualifié pour bien réaliser ce projet en raison de sa pluridisciplinarité dans des domaines bien spécifiques au projet. Ils ont contribué significativement à l’animation de leurs domaines respectifs.

2.4.2. Adéquation des ressources financières mises à disposition pour la mise en oeuvre du projet

☞ Analyse de la configuration du budget et de la mobilisation des ressources

Le budget total alloué au projet s’élève à **727 950 Euros**. A ce jour, les ressources financières que le projet a pu mobiliser s’élève à **727 068 Euros** soit un taux de mobilisation de **98%**. Les détails par type de bailleurs et par résultats sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Tableau de mobilisation des ressources du projet

Rubriques	Total (€)		Contribution STDF (€)		Contribution FFM / COLEAD (€)		Contribution Nationale (€)	
	Prévus	Mobilisés	Prévus	Mobilisés	Prévus	Mobilisés	Prévus	Mobilisés
R1	112 000	45 179	62 500	29 107	22 500	1 343	27 000	14 728
R2	173 000	164 017	140 500	105 538	18 500	32 721	14 000	25 758
R3	50 000	41 035	40 000	31 471			10 000	9 564
R4	223000	263 281	175000	207534	48000	55748		
R5	108000	152360	51500	88310	47500	54102	9000	9950
Total partiel	666 000	665 872	469 500	461 960	136 500	143 914	60 000	60 000
Cout admin COLEACP- 10%	46 950	46 196	46 950	46 196				
Evaluation externe	15 000							
Total Général	727 950	712 068	516 450	508 156	136 500	143 914	60 000	60 000

Source : Données issues de la documentation et des résultats des enquêtes, Octobre 2022

L'analyse des données du tableau ci-dessus révèle des points suivants :

→ **Analyse de la mobilisation de la contribution de la STDF**

Le budget prévisionnel à allouer par la STDF pour la mise en œuvre du projet est de 516 450 Euros. A la fin du projet, les fonds mobilisés sont de 508 156 Euros soit un taux de mobilisation de 98%. Cet écart est dû au déclassement de certaines activités dès le début du projet.

→ **Analyse de la contribution du FFM / COLEAD**

Au niveau du COLEAD, on observe un dépassement budgétaire de 5,4%, soit une mobilisation de 143 914 Euros au lieu de 136 500 euros initialement prévus. Cela se justifie par les coûts supplémentaires liés à la prolongation du projet d'une année ; notamment au niveau de la Coordination des activités par l'équipe du COLEAD.

→ **Analyse de la contribution Nationale**

La contribution nationale a été entièrement mobilisée. Elle est expliquée par le fait que cette contribution a été en nature.

→ **Analyse de la mobilisation du budget total**

En dehors des fonds du STDF qui n'ont pas totalement été mobilisés tels que prévu dans le budget de départ, la contribution nationale et celle du COLEAD ont été entièrement mobilisées avec un dépassement de 5,4% susmentionné.

D'une manière générale, on peut toutefois dire que le taux global de mobilisation est très appréciable (97,8%) malgré l'environnement mondial critique ces dernières années et la rareté des ressources mobilisables.

☞ **Analyse de la consommation des ressources des ressources mobilisées**

Les dépenses totales effectuées durant la période de mise en œuvre des activités s'élèvent à 712 068 €, ce qui représente une consommation de 97,8% du budget total du projet.

Au niveau de STDF, un montant total de 508 156 Euros a été consommé sur un budget prévisionnel de 516 450 Euros soit un taux de consommation de 98,39% alors qu'au niveau de COLEAD, la consommation est supérieure à la prévision avec un taux de 105,43%. Les détails sur la consommation budgétaire, par bailleur de fonds, figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Consommation des ressources mobilisées en euros

Rubriques	Dépenses totale	Dépenses STDF	Dépenses FFM/FFM SPS/COLEAD	Dépenses Etat Togolais
Budget prévu	727 950	516 450	136 500	60 000
Budget consommé	712 068	508 156	143 914	60 000
Ecart	15 882	8 294	-7 414	0
Taux de consommation	97,8 %	98,39 %	105,43 %	100 %

Source : Données issues de la documentation et des résultats des enquêtes, Octobre 2022

Une comparaison entre le niveau de réalisation des activités du projet (87,06%) et le niveau de consommation des ressources financières du projet (98%) montre clairement que le projet a été mise en œuvre de façon plus ou moins efficiente avec un degré de coefficient d'efficience⁴ de 0,89.

2.5. EFFETS/IMPACTS DU PROJET

La mise en œuvre des actions du Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes au Togo a permis d'identifier un certain nombre d'effets dont les détails sont ci-dessous présentés.

⁴ Ratio entre le niveau de réalisation des activités du projet et le niveau de consommation des ressources financières.

2.5.1. Baisse des notifications de l'UE

Selon les données reçues, en 2017 près d'une quarantaine de notifications de l'UE sur les fruits et légumes ont été enregistrées⁵. Mais déjà au premier semestre 2022, les notifications ont fortement diminué. Les chiffres disponibles font état de six (6) soit une diminution⁶ moyenne annuelle de 31,57%⁷ des notifications reçues sur les importations de fruits et légumes au premier semestre 2022. Cependant, il est important de souligner que le pic des notifications, qui a atteint 67 en 2020⁸, est dû à un niveau relativement faible de la proactivité des inspecteurs de la DPV qui n'ont pas très rapidement suivi les changements intervenus au sein de l'UE telle que la nouvelle réglementation en matière de santé des plantes (2016/2031) qui a été adoptée en 2016 avec une entrée en vigueur au Togo en décembre 2019. Il ressort de l'analyse de la typologie que 60% des notifications étaient dues à des organismes nuisibles de quarantaine (dont 98% concernait la mouche blanche ; 8% concernait les raisons liées aux déclarations additionnelles ; et 32% à d'autres raisons (colisage, produits non déclarés, adresses incomplètes, etc.). Les principaux produits concernés par les organismes de quarantaine étant les légumes feuilles (*ipomoea batatas*, *Ocimum gratissimum*, *Hibiscus sabdariffa*, *Solanum macrocarpon*, etc.).

En revanche, cette baisse des notifications d'interception est imputable aux renforcements des capacités du projet en direction d'une quarantaine d'acteurs des services de contrôle et de certification phytosanitaires impliqués. Au nombre de ces actions, la mise à niveau du cadre réglementaire et institutionnel de la filière fruits et légumes en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC, le renforcement des capacités des services de contrôle et d'inspection d'une part et d'autre part des autres acteurs, et l'équipement des postes de contrôle et le personnel en matériels d'analyses de base.

A ces facteurs, il faut également ajouter le renforcement des capacités des opérateurs privés en matière de bonnes pratiques, la reconnaissance et la gestion de la mouche. A cela, il faut ajouter des liens de collaboration nés entre la DPV et la poste pour des contrôles de toutes les exportations des fruits et légumes avant tout envoi.

Aussi, la mise en application de différents acquis issus des renforcements des capacités du projet STDF par les différents acteurs bénéficiaires a fortement impacté la qualité des produits de la filière fruits et légumes destinée à l'exportation et par ricochet la diminution des notifications.

5.2.2. Augmentation de la quantité des produits exportés

Ces dernières années, une augmentation des volumes de produits exportés du Togo a été enregistrée : la quantité exportée était de 764,841 tonnes en 2017 contre 836,370 tonnes au premier semestre 2022⁹; soit une augmentation moyenne annuelle de 1,08%.

On note également une diminution du nombre d'interceptions ces dernières années. En effet, avant 2019, des cargaisons de fruits et légumes à l'arrivée en Europe en provenance du Togo ont été interceptées à cause de la présence d'Organismes nuisibles de quarantaine (ONQ) notamment les mouches blanches, les mouches de fruits et autres organismes détectés. En revanche, il ressort des informations reçues que depuis 2020, les volumes de fruits et légumes exportés vers l'Europe ne sont plus interceptés comme par le passé car ces produits font l'objet de contrôle rigoureux suivant les bonnes pratiques d'inspection de la DPV.

Ce résultat peut s'expliquer par la bonne application des acquis des renforcements des capacités STDF en matière de nouvelles réglementations de santé des plantes (règlement UE 2016/2031, de conformité des certificats phytosanitaires, etc.).

⁵ https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en

⁶ https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en

⁷ Formule de calcul : $(VF/VI)^{1/n}$, avec VF la valeur finale et VI la valeur initiale, n la durée.

⁸ https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en

⁹ https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en

2.6. DURABILITÉ DU PROJET

Un projet est qualifié de durable quand une pérennisation de ses résultats peut être assurée après l'achèvement du projet. La mise en œuvre du projet s'est accompagnée d'un certain nombre d'actions dont le but était de favoriser la pérennité/durabilité des acquis.

2.6.1. Appropriation du projet par les différents acteurs

Les différents acteurs notamment les entreprises exportatrices, les organisations professionnelles, et les autres acteurs (y compris la DPV, l'ICAT, etc.) qui ont accepté de rentrer dans une logique d'amélioration des interceptions constituent une forme d'appropriation en poursuivant un intérêt commun à travers le développement des partenariats horizontaux et verticaux. Il est également noté une adhésion du secteur privé à la mise en œuvre du projet.

2.6.2. Renforcement des capacités des bénéficiaires

Le projet a permis de renforcer les capacités des acteurs bénéficiaires du STDF. La plupart de ces activités concerne les formations notamment celles liées aux bonnes pratiques phytosanitaires, les bonnes pratiques agricoles (y compris la lutte intégrée), les bonnes pratiques d'hygiène, traçabilité, etc. pour les secteurs des fruits et légumes. Ceci a permis d'obtenir des résultats relatifs aux performances des services de contrôle et d'inspection phytosanitaires et au professionnalisme des opérateurs privés en matière d'exportation des fruits et légumes. Ces résultats qui tiennent lieu des impacts d'adoption de changements de pratique des bénéficiaires constituent des gages pour rendre durable les acquis du projet. Par ailleurs, les structures publiques telles que la DPV et l'ICAT étant dans leurs rôles régaliens poursuivront leurs actions d'appui (y compris de renforcement de capacités) à la filière fruits et légumes grâce à leurs ressources annuelles.

2.6.3. Elaboration d'un projet d'arrêté au niveau national pour la liste des organismes nuisibles de quarantaine au niveau de l'UEMOA

Il faut noter qu'un arrêté a été pris au niveau national pour la liste des organismes nuisibles de quarantaine, mais cette liste est toujours en attente de la validation au niveau de l'UEMOA. Cet arrêté une fois adopté viendra à point nommé renforcer le dispositif de la DPV en matière de suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions. Sa diffusion aux postes de contrôle (port et aéroport en priorité) sous une forme permettant l'identification et la reconnaissance des principaux organismes de quarantaine viendra également renforcer le dispositif de contrôle sanitaire et phytosanitaire. Le suivi au niveau de l'UEMOA par les autorités en vue de son adoption est en cours.

2.6.4. Guide sectoriel de bonnes pratiques légumes feuilles

Le guide de bonnes pratiques légumes feuilles constitue un outil important pour assurer la pérennité des acquis. En marge des formations sur l'application des bonnes pratiques agricoles, il faut rappeler que la disponibilité et l'accessibilité du guide sectoriel de bonnes pratiques pour la filière légumes feuilles permet aux bénéficiaires de faire des rappels des apprentissages pour garder leur niveau de professionnalisme à la fin du projet. Le guide en question est disponible et accessible au public au niveau de l'APROTELF et dans la « e-bibliothèque » du COLEAD.

2.6.5. Redynamisation du Comité national SPS

Pour assurer la pérennité du projet, le Comité national SPS a été redynamisé et doté d'un plan d'action afin de mener sa mission de mise en œuvre des normes SPS au niveau national. Les membres de ce comité ont été sensibilisés sur les exigences phytosanitaires à l'exportation des fruits et légumes et l'accord SPS. Aussi, ce comité est-il doté de compétences renforcées pour assurer la pérennité du projet.

En somme pour assurer la durabilité du renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire pour la filière fruits et légumes, des actions appropriées ont été réalisées. On peut citer, par exemple : (i) le partenariat entre la DPV et la direction générale de la poste togolaise, (ii) le comité national SPS s'investit en vue d'un lobbying en faveur de l'augmentation de l'appui financier et technique accordé au secteur fruits et légumes au Togo, ce qui renforcerait la durabilité des acquis.

2.7. QUESTIONS TRANSVERSALES DU PROJET

2.7.1. Questions liées au genre

La majorité des activités agricoles et alimentaires est réalisée principalement par les femmes. Toutefois, elles occupent le plus souvent des emplois peu qualifiés comme la production, la récolte, le triage et l'emballage, mais peu de postes importants de gestion, de supervision ou de responsabilité technique dans les entreprises. Pour ce faire les activités du projet ont pris en compte la dimension genre.

Les femmes ont été représentées dans les bénéficiaires des actions de formation et de renforcement des capacités. Environ 70 femmes ont été touchées dans le cadre des activités de formation et de renforcement des capacités. Elles ont pu mettre en application les acquis du projet au service de leur structure ou de la communauté.

Ci-dessous quelques témoignages qui corroborent en partie l'effet positif du projet en matière du genre :

1. Mlle BLAVO-TSRI Desiadenyo, participante à la pépinière de responsables techniques sur ce projet, Responsable qualité au sein de l'entreprise AGROKOM et a affirmé : « **Notre entreprise a voulu mener un projet d'ananas et c'est moi qui devais aller vers les producteurs pour voir dans quelle mesure l'entreprise pouvait collaborer avec eux et voir s'ils respectaient les normes internationales dans leur culture. En ce qui concerne la gestion de la qualité : j'ai conduit l'élaboration du manuel HACCP et d'autres procédures. J'ai conduit également l'élaboration de ce manuel du début jusqu'à la fin et tout ceci c'est grâce à la formation reçue** ».

2. Mlle BESSI Miranda, participante à la pépinière de responsables techniques sur ce projet, Superviseur PIA dans la zone de Bassar a raconté : « **Grace à ce projet j'ai eu des compétences très pratiques. Aussi, au cours de cette formation avions-nous formé un réseau entre les participants. C'est grâce à ce réseau que j'ai trouvé mon emploi actuel de superviseur de PIA dans la zone de Bassar** ».

3. Ci-attaché le lien des vidéos présentant quelques témoignages supplémentaires¹⁰

En plus des renforcements de capacités des bénéficiaires, le projet a pu appuyer les femmes dans leurs différentes structures. On peut citer par exemple les appuis apportés à la Fédération Nationale des Organisations Maraîchères du Togo (FENOMAT), structure qui compte 14 645 membres dont 2 000 femmes. Ces appuis ont porté sur la formation sur la protection intégrée des cultures et l'usage sécurisé des pesticides, sur les techniques d'animation de base, et sur les animations pédagogiques.

2.7.2. Questions liées à l'environnement

La mise en œuvre du projet a pris en compte la gestion de l'environnement à travers le renforcement des capacités techniques des opérateurs privés (consultants/ formateurs puis entreprise de production et d'exportation) sur l'agriculture biologique. L'agriculture biologique, de par ses pratiques culturales, permet de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique d'une part en limitant les rejets polluants et d'autre part en stockant davantage de CO₂ dans le sol. Les consultants/formateurs ont donc assisté techniquement des entreprises pour les pratiques culturales biologiques dans leurs processus de production.

2.8. GESTION DES RISQUES ET DEFIS

2.8.1. Gestion des risques

L'enjeu du projet "Renforcement du système de contrôle phytosanitaire et de certification pour le secteur des fruits et légumes au Togo - STDF/PG/375" est très important du moment où les exportations des fruits et légumes vers les pays de l'UE contribuent à la croissance économique et à l'amélioration des revenus des acteurs du secteur. Le Togo est membre de la CEDEOA qui est partie de L'accord SyRIMAO (Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest) mis en œuvre par l'Agence

¹⁰ https://www.youtube.com/playlist?list=PLV5hWpGiR9409hu4NZh_ihrZuS76_LLcF

Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont l'une des composantes est le renforcement de la gouvernance des systèmes SPS. L'enjeu et le partenariat que le Togo entretient avec COLEAD, l'ont engagé à contribuer à hauteur de 8,16% en nature du coût global du projet. Toutefois des risques d'ordre politique, sanitaire et institutionnel ont marqué la mise en œuvre et auraient pu écourter le projet.

S'agissant du risque politique, la mise en œuvre du projet a été impactée par l'élection présidentielle au Togo qui a eu lieu en février 2020 et qui fort heureusement n'a pas été sujet à des troubles et à de violentes manifestations au point d'engendrer de graves crises qui pourraient arrêter la réalisation du projet. En revanche, elle a eu un impact sur le fonctionnement des services publics. Les activités au niveau de la DPV ont connu un fort ralentissement à cette période et les approches de mise en œuvre des actions ont dû être revues.

La crise sanitaire mondiale provoquée par la maladie à coronas virus a poussé le Togo comme tous les autres pays à décréter l'Etat d'urgence sanitaire qui a eu pour conséquence des arrêts momentanés du fonctionnement normal des institutions avec les mesures de confinement des populations. Ces mesures restrictives prises par les autorités togolaises pour lutter contre la propagation de la pandémie de la COVID 19 à partir de mars 2020 (bouclage de certaines villes, limitation des rassemblements, instauration d'un couvre-feu, etc.) ont conduit au ralentissement des activités du projet pendant plusieurs mois.

Dans le but de dépasser ces risques et poursuivre la mise en œuvre des activités de ses différents projets et programmes, le processus de digitalisation des formations du COLEAD a été intensifié à partir de mars 2020 pour obtenir une offre de formation multimodale (blended learning) complète à savoir une offre de formation composée de modules pouvant intégrer toutes les modalités pédagogiques, individuelles ou collectives, synchrones ou asynchrones, assistées par le numérique ou pas, à distance ou en présentiel. La plateforme e-learning du COLEAD s'est donc vue dotée de nouvelles options et fonctionnalités pour proposer une nouvelle offre de formations interactives à distance en plus de l'offre de cours en auto-apprentissage.

2.8.2. Défis

Le principal défi a été l'insuffisance de ressources humaines de la DPV qui a ralenti l'organisation de certaines activités du projet. D'après le rapport d'activité, la DPV disposait seulement du quart du nombre d'inspecteurs normalement nécessaire pour son fonctionnement optimal. De ce fait, près de la moitié des postes d'inspection n'étaient pas opérationnels et les postes opérationnels fonctionnaient en sous-effectifs. Par conséquent, et vu qu'il était difficile de mobiliser régulièrement les inspecteurs, les activités du projet ont été organisées en tenant compte des actions prioritaires identifiées et des réalités du moment de la DPV.

Face aux risques déclinés, et qui auraient pu mettre fin à la réalisation des actions avant le terme des solutions appropriées ont été réfléchies pour conduire le projet à terme.

2.8.3. Contraintes

Il s'agit de contraintes relatives à la participation des bénéficiaires aux activités de formation

- La participation aux activités de formation relève d'un parcours de combattant pour certains bénéficiaires. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une contrainte à généraliser, mais d'une anecdote révélée par un bénéficiaire lors d'une entrevue. Selon cette dernière, elle a éprouvé des difficultés à demander une permission à son employeur pour aller en stage de renforcement des capacités devant lui permettre de mettre en application les compétences reçues au cours de la mise en œuvre du projet.
- Certains bénéficiaires ont trouvé la durée des stages trop juste pour mettre en application toutes les activités définies au programme (ce qui a été appris). Et parfois la période de stage ne coïncide pas avec la période d'activité de la structure à accompagner.

2.9. LEÇONS APPRISSES

La mise en œuvre du projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire pour la filière fruits et légumes a permis de tirer quelques leçons du projet. Il s'agit notamment de :

- ☞ **Leçon 1 :** La méthodologie adoptée, qui consistait à combiner la formation théorique et la formation pratique avec les stages a augmenté le degré d'appropriation des bénéficiaires ;
- ☞ **Leçon 2 :** Le cadre de dialogue instauré suite aux multiples rencontres et ateliers de travail qui ont regroupé des acteurs services de contrôle et d'inspection phytosanitaires et les opérateurs privés d'exportation de filière fruits et légumes ont contribué à redynamiser les relations publiques-privées et asseoir une bonne collaboration entre la DPV et les opérateurs privés ;
- ☞ **Leçon 3 :** La création des réseaux des participants dans le cadre des ateliers de formations a favorisé les échanges et les communications entre les participants pendant et après les formations. Ces réseaux ont aussi servi de cadre de partage d'informations sur les opportunités d'emploi ;
- ☞ **Leçon 4 :** La formation en ligne et la flexibilité des programmes ont facilité la participation des bénéficiaires. En effet, pour des questions de disponibilité des jeunes, la formation en ligne de pépinière de responsables techniques a été très appréciée car il aurait été délicat pour certains de se libérer de leur poste pour participer à cette formation en présentiel ;
- ☞ **Leçon 5 :** La mise à disposition des outils d'enregistrement (cahiers d'enregistrement) des bonnes pratiques de production, constitue un moyen efficace de suivi et évaluation de l'application de bonnes pratiques d'hygiène, traçabilité et HACCP.

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

3.1. CONCLUSION

L'évaluation externe et finale du **projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes au Togo**, a permis de passer en revue les résultats du projet, d'apprécier les changements induits, de dégager des leçons apprises, d'identifier les mesures de durabilité et formuler des recommandations pour les actions futures. Les critères d'évaluation suivants, notamment : la **pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets/impacts et la durabilité** ont été utilisés.

Au terme de l'évaluation, plusieurs résultats/changements encourageants sont enregistrés, notamment : l'amélioration du niveau de connaissances et pratiques des producteurs / maraîchers et exportateurs, la baisse des notifications de l'UE, l'augmentation de la quantité des produits exportés, l'amélioration des relations de la DPV avec les opérateurs privés, le professionnalisme des opérateurs privés, etc. Ces changements sont la conséquence de la combinaison de l'ensemble des approches/stratégies développées par le projet et des ressources mobilisées.

Du point de vue de l'exécution physique et financière, la performance du projet est jugée satisfaisante. Au rang des actions pertinentes et efficaces, on peut noter, le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, les renforcements de capacités (formations et appuis en matériels) à l'endroit des acteurs, la mise en place d'un système de base de données, la mise en place et le fonctionnement du cadre de dialogue public-privé, etc.

En somme, le projet a été et demeure pertinent et ses effets/impacts sur les groupes cibles sont assez encourageants. Les leçons tirées et recommandations formulées devront être prises en compte à travers des actions concrètes afin d'améliorer la performance de futurs projets similaires.

3.2. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette mission d'évaluation externe et dans l'optique de poursuivre l'amélioration du système SPS au Togo pour le rendre plus efficace et compétitif, le consultant formule les recommandations ci-

dessous à l'endroit de différents acteurs à la lumière des résultats obtenus et sur la base d'un certain nombre de constats faits.

☞ **A l'endroit des autorités étatiques**

- Doter la DPV de ressources humaines, matérielles et financières adéquates pour remplir ses fonctions et obligations conformément à la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) ;
- Poursuivre les formations/renforcements de capacités et les recyclages à l'endroit des acteurs en vue du développement du capital humain ;
- Doter le Comité National SPS de moyens matériels et financiers adéquats pour remplir ses fonctions d'organe consultatif sur les questions SPS et de coordination de la gestion des crises sanitaires et phytosanitaires ;
- Mettre en place et équiper les postes de contrôles phytosanitaires au niveau des différents points de sortie (port, aéroport (fret) et frontières terrestres) ;
- Adopter des lignes directrices en collaboration avec les compagnies de transport aériennes pour favoriser le développement des flux d'échanges des produits horticoles à l'international et la promotion des filières horticoles du Togo ;
- Rechercher des financements pour la mise en place d'un site collectif de conditionnement des produits horticoles, moderne et de grande capacité.

☞ **A l'endroit de COLEAD et STDF**

- Poursuivre les formations/renforcements de capacités et les recyclages à l'endroit des acteurs en vue du développement du capital humain ;
- Renforcer le mécanisme de suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre des différents protocoles d'entente (Plans de développement définis entre le COLEAD et les structures qu'il appuie) (*Pour rappel, le COLEAD établi des plans de développement individuels avec les structures qu'il appuie et cela fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodique*) ;
- Appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées pour renforcer les systèmes SPS du Togo au départ des filières légumes feuilles, mangue, piment et aubergine.

☞ **A l'endroit de la coordination nationale du projet**

- Définir un mécanisme concerté et efficace de pérennisation des acquis du projet ;
- Produire un document de capitalisation sur le projet.

☞ **A l'endroit des services publics (DPV et ICAT)**

- Mettre en œuvre les différentes procédures opérationnelles élaborées dans le cadre du projet ;
- Assurer la bonne fonctionnalité de la base de données de la DPV ;
- Être plus proactif dans la veille réglementaire ;
- Être plus rigoureux dans le contrôle phytosanitaire et la délivrance des certificats phytosanitaires au regard des normes et standards internationaux ;
- Sensibiliser, en lien avec l'ICAT, davantage les producteurs (maraichers et fruiticulteurs) pour l'adoption des bonnes pratiques de production et de protection de l'environnement ;
- Faire le suivi des acquis du projet auprès des opérateurs économiques (exportateurs) et des organisations bénéficiaires (APROTELF et FENOMAT).

☞ **A l'endroit des organisations professionnelles (APROTELF et FENOMAT)**

- Développer davantage la vie associative pour une organisation plus forte ;
- Dynamiser les organes et les rendre plus fonctionnels ;
- Faire du guide de bonnes pratiques légumes feuilles un outil pratique, de référence et incontournable.

☞ **A l'endroit des entreprises exportatrices**

- Maintenir la dynamique du changement positif enregistré à ce jour en faisant une application correcte et régulière des bonnes pratiques ;

- Réfléchir à la possibilité d'actions communes entre opérateurs telles que les achats et les ventes groupés afin d'amoindrir certains coûts/charges ;
- Dans un esprit de gestion des risques commerciaux, il faudra rechercher et diversifier les clients et les pays de destination des produits exportés pour ne pas concentrer toute l'attention sur un seul pays (la Belgique pour la plupart).

BIBLIOGRAPHIE

COLEACP ; STDF, 2019. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF. 10 Juillet 2019.

COLEACP ; STDF, 2020. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF. 20 Mars 2020.

COLEACP ; STDF, 2020. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/375. 31 Août 2020.

COLEACP ; STDF, 2021. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/375. 1^{er} Janvier 2021.

COLEACP ; STDF, 2021. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/375. 1^{er} Juillet 2021.

COLEACP ; STDF, 2022. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/375. 31 Janvier 2022.

COLEACP ; STDF, 2022. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/375. 31 Juillet 2022.

COLEACP ; STDF, 2022. Réunion du Comité de Pilotage (CoPil) dans le cadre de la mise en œuvre du "Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes du Togo"-STDFPG/ 375. Rapport de réunion CoPil. Juin 2022

COLEAD ; STDF, 2023, Rapport final sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/375. Décembre 2023

Nguz, K., & Kazia, T., 2016. Rapport sur l'élaboration d'une Stratégie Nationale SPS (STDF/PPG/375). Octobre 2016

STDF. Formulaire de demande de dons pour la réalisation de projets.

Memo sur le projet STDF.

Documents des activités réalisées par résultat.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre d'évaluation

Résultats	Activités	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs		Observations
				Prévus	Taux de réalisation	
1. Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes						
R.1.1. Mise à niveau et diffusion des textes régissant l'inspection et la certification phytosanitaire	A.1.1.1. Assistance technique pour la mise à jour du cadre législatif et réglementaire : actualisation des textes, organisation d'une veille réglementaire...	La liste des textes à actualiser est disponible et transmise aux services concernés	Etat des lieux des textes législatifs	Amendements identifiés et transmis aux services concernés	100%	Prise de l'arrêté 040/17/MAEH/Cab/SG/DPV portant sur l'enregistrement obligatoire des importateurs et exportateurs de fruits et légumes. Une révision de la loi togolaise relative à la protection des végétaux a été réalisée : les propositions de textes révisés et du décret d'application du projet de loi ont été finalisés. Un atelier de validation de ces projets de textes a également été organisé.
	A.1.1.2. Assistance pour l'évaluation des risques microbiologiques / physico-chimiques associés au commerce des fruits et légumes	Un plan de maîtrise des risques est développé et opérationnalisé	Plan de maîtrise des risques non disponible	Plan de maitrise des risques disponible et opérationnel	0%	Cette activité n'a pas été réalisée. Cela s'explique par le fait que cette activité nécessite des préalables et a été jugée non réalisable dans l'immédiat au regard des réalités des bénéficiaires du projet.
R.1.2. La DPV dispose d'une Base de Données (BDD) des opérateurs du secteur des fruits, légumes	A.1.2.1. Assistance technique pour la mise en place de la base de données relative à la production et la commercialisation des produits horticoles et à l'enregistrement des opérateurs	La base de données des opérateurs de la filière fruits et légumes est établie et opérationnelle et permet l'édition de statistiques annuelles liées aux exportations	Système d'enregistrement et de suivi non disponible	Système d'enregistrement et de suivi disponible et opérationnel	100%	Une base de données des opérateurs de la filière fruits et légumes a été établie et est opérationnelle. Enregistrement obligatoire des opérateurs de fruits et légumes en application. (54 opérateurs enregistrés)
	A.1.2.2. Assistance technique				100%	Les procédures de catégorisation des

	pour la mise en place d'un système d'enregistrement afin d'assurer le suivi et le traitement des statistiques (nombre de certificats émis, volumes et nature des produits exportés et leurs destinations, ...)					exportateurs ont été validées en atelier en mars 2019 et une fiche de procédure de catégorisation à risques des exportateurs et une fiche d'évaluation des opérateurs ont été élaborés. A ce jour, 20 exportateurs ont été catégorisés. Toutefois, il est important de souligner que les missions de terrain pour catégoriser les exportateurs est à poursuivre.
	A.1.2.3. Assistance technique IT pour la conception d'une Base de Données simple - adoption et formation des agents				100%	Un Consultant externe a été mis sous contrat pour intégrer dans la base de données existante les renseignements généraux sur les exportateurs, la catégorisation du profil à risque des exportateurs et à la gestion des notifications d'interceptions.
R.1.3. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions	A.1.3.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions	Un mécanisme de suivi des notifications est en place et opérationnel grâce à la formation de trois agents de la DPV en charge de l'analyse et du traitement des notifications	Système de suivi des notifications non disponible	Système de suivi des notifications disponible et opérationnel	100%	La procédure de suivi et de traitement des notifications d'interceptions a été validée en atelier en mars 2019. Prise en main de TRACES NT par la DPV en septembre 2020.
	A.1.3.2. Assistance technique pour la mise à jour de la liste d'organismes nuisibles et suite à l'élaboration de la liste, développement d'outils et supports didactiques (cf R.2.3)	La liste des organismes nuisibles présents au Togo est mise à jour et diffusée aux postes de contrôle (port et aéroport en priorité) sous une forme permettant d'identification et la reconnaissance des principaux organismes	Liste des organismes nuisibles non actualisée	Liste des organismes nuisibles présents au Togo mise à jour et diffusée aux postes de contrôle (port et aéroport en priorité) Outils didactiques illustrés pour la reconnaissance des	90%	Un arrêté a été pris au niveau national pour la liste des organismes nuisibles de quarantaine, mais cette liste est toujours en attente de la validation au niveau de l'UEMOA. En ce qui concerne l'élaboration des outils didactiques sur la liste des ONQ pour le contrôle et l'inspection au profit des inspecteurs, il y a eu le développement d'une procédure et d'une fiche technique d'inspection par produit.

		de quarantaine		organismes nuisibles confectionnés et distribués		
	A.1.3.3. Assistance Technique pour la rédaction / relecture des procédures de notification et analyse des notifications	Un manuel de procédures d'analyse des notifications est rédigé et actualisé et permet l'édition de statistiques	Pas de procédures de notification disponibles	Les procédures sont élaborées, validées et mises en œuvre	100%	Une procédure de suivi et de traitement des notifications d'interceptions a été validée et le système TRACES NT a été pris en main par la DPV. Une procédure et une fiche technique d'inspection par produit ont été développées dans le cadre de l'élaboration d'outils et de supports didactiques au profit des inspecteurs de la DPV pour le contrôle et l'inspection.
R.1.4. Un comité national SPS existe et fonctionne convenablement au Togo	A.1.4.1. Appui au fonctionnement du Comité national SPS du Togo	Le comité SPS dispose d'un plan d'action afin de mener sa mission de mise en œuvre des normes SPS au niveau national	Pas de plan d'actions disponible	Plan d'action adopté et mis en œuvre	100%	Un atelier a été organisé en septembre 2020 pour appuyer le Comité SPS dans l'élaboration d'un plan stratégique triennal. En ce qui concerne la mise en œuvre de ce plan d'action, il est important de souligner qu'un arrêté relatif aux sources de financement du comité SPS en lien avec l'article 13 alinéas 4 est en cours d'être pris de même que des dispositions en lien avec les articles 6, 8 relatifs à la création des sous-comités à travers un arrêté d'application interministériel du décret créant le comité SPS.
	A.1.4.2. Sensibilisation des membres du comité national SPS sur les exigences phytosanitaires à l'exportation des fruits et légumes et l'accord SPS	La capacité d'intervention des membres du comité SPS est améliorée	Les nouvelles exigences en matière SPS sont méconnues	Les nouvelles exigences en matière SPS sont intégrées au plan d'activités, si nécessaire	100%	En parallèle avec l'activité A.1.4.1, une sensibilisation du comité sur les exigences en termes phytosanitaires et sanitaires (résidus) a été réalisée.
2. Application des bonnes pratiques d'inspection assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne						
R.2.1. Les capacités des Autorités Compétentes sur	A.2.1.1. Formation sur l'analyse du risque chimique et microbiologique associés aux fruits et légumes	Les services concernés sont en mesure de conduire des analyses de risques sur les	Pas d'analyse de risques conduites	Les services disposent des dossiers à jour sur les analyses de	100%	20 participants (chercheurs, responsables de laboratoires et agents du ministère l'agriculture et du ministère de la santé) ont bénéficié d'une formation sur l'analyse des risques chimiques et

l'analyse du risque sont renforcées		filières prioritaires définies avec les opérateurs		risques pour au moins 5 filières F&L		microbiologiques associés en septembre 2019. Cette formation a permis aux participants d'être en mesure de créer les conditions favorables, d'organiser une évaluation de risques transparente et indépendante et d'appliquer la méthodologie d'évaluation avec les données disponibles pour évaluer les risques sanitaires.
	A.2.1.2. Formation sur l'analyse du risque phytosanitaire (règlement 2016/2031)				100%	2 agents de la DPV ont été envoyés en formation à Dakar au Sénégal en janvier 2019 sur l'analyse du risque phytosanitaire (règlement 2016/2031). Une autre formation à l'endroit des contrôleurs phytosanitaires sur la collecte des données en vue d'une ARP a été faite.
	A.2.1.3. Formation sur la communication sur les risques				85%	La formation sur les évaluations de risques organisée à l'endroit des autorités compétentes (DPV, ITRA, Pêche, Elevage, Santé) a inclus également la communication sur les risques. Toutefois, la mise en place un groupe d'Experts Scientifiques en évaluation de risques n'est pas encore effective.
R.2.2. Les inspecteurs appliquent les procédures actualisées pour les contrôles officiels sanitaires et phytosanitaires basés sur les risques	A.2.2.1. Formation sur l'organisation des contrôles officiels	Un plan de contrôles officiels est élaboré et opérationnel, et sert de base aux inspections phytosanitaires	Les contrôles phytosanitaires actuels ne sont pas effectués de manière optimale	Les contrôles phytosanitaires sont planifiés sur base des risques et organisés de manière optimale	100%	Une formation s'est tenue en décembre 2017 et une autre a eu lieu en 2021 via la plateforme de formation à distance du COLEAD.
	A.2.2.2. Formation sur l'implémentation des contrôles officiels				100%	Trois sessions de formation organisées.
	A.2.2.3. Formation sur la planification et les méthodes d'échantillonnages pour les contrôles officiels				100%	Cette formation a été réalisée en novembre 2019 au profit d'un groupe de 6 agents de la DPV du Togo et a porté sur le principe de l'échantillonnage et sur le design d'un plan d'échantillonnage. Ce groupe a au sortir de la formation élaboré une procédure d'échantillonnage adaptée au cas des

				diminue (toute autre chose restant égale par ailleurs)		légumes feuilles et un guide de formations qui leurs a permis de former les inspecteurs de terrain sur l'échantillonnage.
	A.2.2.4. Formation sur les procédures d'inspection et de certification secteur fruits et légumes				100%	Une formation sur les procédures d'inspection et de certification dans le secteur fruits et légumes a également été organisée au profit des inspecteurs de la DPV.
	A.2.2.5. Assistance technique pour la rédaction de procédures pour la délivrance des certificats (lien avec la 2016/2031)				100%	A l'occasion d'une formation régionale pratique à Dakar en 2019 sur la réglementation phytosanitaire de l'UE, la certification phytosanitaire et les déclarations additionnelles, les procédures pour la délivrance des certificats phytosanitaires (lien avec la 2016/2031) ont été rédigées.
R.2.3 Les capacités des services d'inspection en matière de surveillance des nuisibles et de monitoring des dangers sont renforcées	A.2.3.1. Formation sur l'élaboration des plans de surveillance des nuisibles/organismes de quarantaine (calcul du nombre d'échantillons) et programmation sur base du risque	Un plan de surveillance des nuisibles est développé, sur base de la liste des organismes de quarantaine mise à jour et d'un échantillonnage adéquat et est opérationnel grâce au développement d'outils adéquats	Pas de plan de surveillance des nuisibles	Un plan de surveillance des nuisibles est développé et est opérationnel	85%	Il existe un plan de surveillance de mouches de fruits mise en place par le projet PLMF et poursuivi par le SyRIMAO. Aussi les dossiers mangue, piment et aubergine ont été réalisés et contiennent des informations pertinentes relatives au plan de surveillance des nuisibles inféodés. Également le GBP légumes feuilles contient aussi des checklist, plans et protocoles annexés.
	A.2.3.3. Assistance technique et coaching pour l'élaboration des plans d'échantillonnage				100%	Les plans d'échantillonnage ont été réalisés par les cadres de la DPV avec le coaching des Experts formateurs pour les légumes feuilles, aubergine et piment
	A.2.3.4. Développement d'outils et supports didactiques pour la recherche, la détection, et l'identification des organismes nuisibles				100%	L'objectif a été atteint par la formation donnée à Dakar du 09 au 11 janvier 2019 : formation pratique sur la réglementation phytosanitaire de l'UE. Des outils EPPO et autres ont été donnés pour la recherche, la détection, et l'identification des organismes nuisibles

						Des outils ont été aussi donnés à travers les formations sur le faux carpocapse, la mouche blanche et même la mouche des fruits.
	A.2.3.2. Formation sur l'élaboration du plan de monitoring des pesticides dans les fruits et légumes	Les services disposent des informations de base pour élaborer un plan de monitoring des pesticides	Peu de connaissance des enjeux au niveau des services compétents	Les compétences des services sont renforcées dans le domaine	0%	Cette activité n'a pas été réalisée. Cela s'explique par le fait que ces dernières années, le Togo n'a pas connu de problèmes liés à des dépassements de LMRs. L'accent a été mis sur les problèmes majeurs rencontrés.
R.2.4. Les inspecteurs de la DPV sont formés à la norme ISO 17020	A.2.4.1. Formation sur la norme ISO 17020 et accompagnement à l'élaboration du manuel qualité pour l'inspection	Les enjeux et procédures pour la reconnaissance officielle de la qualité des services d'inspection (selon les principes de l'ISO 17020) sont connus et maîtrisés	Non reconnaissance officielle de la qualité des services d'inspection togolais	La Direction est informée des enjeux Une première version d'un manuel qualité pour l'inspection est développée	0%	La formation sur la norme ISO 17020 en associant tous les services de contrôles (ITRA, DE, DPA, Service d'hygiène) n'a pas été réalisée. Cela s'explique par le fait que cette activité nécessite des préalables et a été jugée non réalisable dans l'immédiat au regard des réalités des bénéficiaires du projet (Ressources humaines, moyens financiers, équipement, infrastructures).
	A.2.4.2. Assistance technique pour la rédaction de procédures pour la délivrance des certificats (lien avec la 2016/2031)	Les procédures d'inspection et de délivrance des certificats sont connues et opérationnalisées	23 notifications Europhyt ont une cause documentaire en 2017	Le nombre de notifications ayant une cause documentaire (certificats phytosanitaires incomplets ou manquants) diminue de 80 %	100%	La rédaction de procédures pour la délivrance des certificats (lien avec la 2016/2031) a été faite à Dakar en 2019 lors de la formation pratique sur la réglementation phytosanitaire de l'UE et la certification phytosanitaire et déclarations additionnelles. Le nombre de notifications pour cause documentaire a été de 7 en 2022 ; ce qui représente une diminution de 70% par rapport aux chiffres de 2017.
3. Renforcement des capacités en matériels des laboratoires et du personnel						
R.3.1. Les laboratoires des postes d'inspection et le personnel de la	A.3.1.1. Achat de petit matériel de laboratoire et d'inspection prioritaires pour les points de contrôle phytosanitaires (port -	Les agents des points de contrôles sont équipés de matériel d'identification nécessaire pour	Manque de matériel permettant d'identifier les	Les équipements aidant à l'identification des organismes sont disponibles et	100%	Des sondes, loupes binoculaires, balances, gilets, tables éclairées, trousseau à dissection ont été acquis et mis à la disposition des 12 postes de contrôle fonctionnels. Aussi, trois ordinateurs ont été acquis au profit de la DPV en mai 2022.

DPV sont équipés pour les analyses et les inspections	aéroport) : tables éclairées, loupes binoculaires, trousseau à dissection ...	réaliser les inspections dans les conditions optimales	organismes	distribués aux postes prioritaires afin de faciliter les inspections		
4. Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques						
R.4.1. Une Association des exportateurs de fruits et légumes existe et fonctionne convenablement au Togo	A.4.1.1. Mise en place et renforcement des capacités des organisations professionnelles et des entreprises	Une organisation permettant de répondre aux besoins génériques et d'améliorer l'organisation de la filière F&L existe, est reconnue et est opérationnelle, notamment par la mise en place d'un secrétariat technique permettant d'assurer les services aux membres (y compris la mise à disposition de documents génériques d'enregistrement des opérations).	L'association des exportateurs nouvellement créée (2017) ne dispose pas encore de reconnaissance réelle et n'est pas fonctionnelle	L'organisation professionnelle se dote de textes (statuts, ROI ...), de règles de gouvernance claires, d'un secrétariat technique permettant d'assurer le lien avec les membres et d'un plan stratégique	100%	Un appui sur l'amélioration de la gouvernance et l'élaboration d'un plan stratégique de développement au profit de l'APROTELF a été réalisé. L'OP a également mis en place un nouveau bureau depuis novembre 2020.
	A.4.1.2. Appui à la mise en place d'un secrétariat technique à tous partagés avec les opérateurs (à définir avec l'Organisation professionnelle)				100%	Des équipements de bureau au profit de l'APROTELF ont été acquis et un Secrétariat permanent a été mis en place.
R.4.2. Les capacités des opérateurs privés sur toute la filière fruits et légumes sont renforcés	A.4.2.1. Formations de formateurs pour les encadreurs (ICAT, FENOMAT ...) et les consultants	Les encadreurs des institutions publiques et privés sont dotés de compétences renforcées pour la formation et le suivi des producteurs	Manque de connaissances techniques et pédagogiques des encadreurs et formateurs des institutions	Au moins 25 encadreurs et 5 consultants sont formés et utilisent les compétences nouvellement acquises	100%	De nombreuses formations ont été organisées au profit des encadreurs et des consultants : Une dizaine d'experts togolais ont été formés techniquement et pédagogiquement. 16 encadreurs de l'ICAT et 20 de la FENOMAT ont également été formés sur différentes thématiques (techniques d'animation de base, animations pédagogiques, la protection intégrée des cultures et l'usage sécurisé des pesticides, management de la qualité sanitaire, etc.).

			publiques et privées des enjeux sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux			
A.4.2.2. Formation aux bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques agricoles (y compris lutte intégrée, bonnes pratiques d'hygiène, traçabilité, HACCP pour les secteurs des fruits et légumes - analyses cout bénéfiques pour les producteurs)	Les opérateurs économiques (entreprises et groupements de producteurs) sont dotés de compétences renforcées en matière d'hygiène et de bonnes pratiques agricoles, les appliquent et les font appliquer en interne	Manque de connaissances techniques des opérateurs des enjeux sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux	Le personnel de 20 entreprises et groupements de producteurs est formé et applique les bonnes pratiques d'hygiène et agricoles en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux	100%	De nombreuses formations ont été organisées au profit des entreprises : management de la qualité sanitaire, protection des cultures, reconnaissance et gestion du faux-carpocapse, reconnaissance et gestion de la mouche blanche, production biologique, hygiène et traçabilité, transformation des fruits et légumes, systèmes de production durables, gestion de l'environnement (sol, eau, air, déchets, énergie, biodiversité), etc.	Ces formations ont permis de toucher une cinquantaine de structures et de former 500 personnes.
A.4.2.3. Adaptation de guides de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication pour la filière fruits et légumes					100%	La rédaction du guide sectoriel de bonnes pratiques pour les légumes feuilles a été finalisée et validé par les parties prenantes.
A.4.2.4. Reproduction des					0%	Sera réalisé dans le cadre du programme FFM+ du

	guides de bonnes pratiques d'hygiène la filière fruits et légumes					COLEAD
	A.4.2.5. Assistance technique, suivi / coaching pour la mise en place du système chez les opérateurs privés				100%	Cette assistance a été initiée au cas par cas via les programmes FFM et FFM SPS et se poursuit à travers des appuis individuels. Des entreprises membres de l'APROTELF ont été appuyées pour la mise en œuvre du Guide de bonnes pratiques et du protocole de conditionnement des légumes feuilles.
R.4.3. Le dialogue public-privé est promu et les relations sont améliorées	A.4.3.1. Promotion du dialogue public privé	Les services publics et les opérateurs privés dialoguent régulièrement sur les problématiques des filières	Dialogue public /privé limité	Amélioration du dialogue Public Privé par l'organisation de tables rondes régulières permettant de dialoguer sur les problématiques des filières	100%	On remarque au niveau de cette activité une amélioration du dialogue Public Privé par l'organisation de tables rondes régulières permettant de dialoguer sur les problématiques des filières comme des rencontres d'échange entre la DPV et les exportateurs de F&L dont le premier atelier organisé en janvier 2019, et le dernier en date qui est le sixième en octobre 2022. Un groupe WhatsApp a été également créé entre les acteurs pour des échanges régulier d'informations.
	A.4.3.2. Développement d'une stratégie de communication	Une stratégie de communication est disponible permettant l'information régulière de l'ensemble des parties prenantes et améliorant ainsi le dialogue	Pas de stratégie de communication disponible	Une stratégie de communication est disponible et est déployée progressivement	100%	Cette activité a été prise en compte via programmes FFM et FFM SPS du COLEAD

Annexe 2 : Consommation du budget

Rubriques	Total (€)		Contribution STDF (€)		Contribution FFM / COLEACP (€)		Contribution Nationale (€)		Conso total	Conso STDF	Conso FFM/FFM SPS	Conso Etat Togolais
	Prévus	Mobilisés	Prévus	Mobilisés	Prévus	Mobilisés	Prévus	Mobilisés				
Résultat 1 :	112 000	45 179	62 500	29 107	22 500	1 343	27 000	14 728	112 000	29 107	1 343	14 728
Résultat 2 :	173 000	164 017	140 500	105 538	18 500	32 721	14 000	25 758	173 000	105 538	32 721	25 758
Résultat 3 :	50 000	41 035	40 000	31 471			10 000	9 564	50 000	31 471		9 564
Résultat 4 :	223000	263 281	175000	207534	48000	55748			223000	207534	55748	
Résultat 5 :	108000	152360	51500	88310	47500	54102	9000	9950	108000	88310	54102	9950
Total partiel	666 000	665 872	469 500	461 960	136 500	143 914	60 000	60 000	666 000	461 960	143 914	60 000
Cout admin COLEAD-10%	46 950	46 196	46 950	46 196					46 950	46 196		
Evaluation externe	15 000								15 000			
Total Général	727 950	712 068	516 450	508 156	136 500	143 914	60 000	60 000	727 950	508 156	143 914	60 000

Annexe 2 : Liste finale de toutes les personnes consultées pendant l'évaluation

Catégories d'acteurs/ Désignations	Structures	Responsables	Téléphone
Coordinateur national du projet		KPATCHA Kadjala	90 09 92 68
Comité SPS		GOTO Chantal (Présidente)	90 07 26 80
COFIL du projet		Dr KAZIA Tchala	90 02 33 25
Service public : DPV	DPV	TAGBA Atsu	90 10 36 87
Relais du COLEAD au Togo	-	TCHALA Bodomziba	90 36 64 27
Service public : ICAT	ICAT	BRANGAMA Taêh	90 25 46 46
Organisations professionnelles	APROTELF	KPATI Gilbert	90 98 87 13
	FENOMAT	GNASSINGBE Assimarou	90 16 31 71
Postes de contrôle phytosanitaires	Direction DPV	TOMFAÏ César	90 97 45 45
	DPV/Poste de Ségbé (frontière)	ASSAMA Tcha-Djibou Iliassou	90 71 17 17
	DPV/Poste de Aflao (frontière)	DROPENOU Kokou Crépin	91 35 06 92
	Poste du Port	SABLIKOU Joachin	90 22 81 71
	Poste de l'Aéroport	DJIFANOU Edem Kokou	97 42 65 99
Entreprises ayant bénéficié d'appuis	MARVELOUS	SEMEGLO Julien (Directeur)	92 10 14 40
	RICHNATA ET FILS	MISSODEY Kokouvi Mawuto (Directeur)	90 47 82 04
	HORIZON	ABALO Kokouvi Yévêdo (Directeur)	92 56 32 38
	AFRICA BEST FOOD	HOTODJO Kodjo Aisé (Gérant)	90 96 82 26 96 00 58 90
Experts formés et/ou coachés	AGRI-NICE TOGO SARL	EDOH-OBUBE Benoit	92 62 54 30 93 51 91 31
	LID Consulting	ADJAHO Dodzi Komla	90 38 95 25
Participants à la pépinière de responsables techniques	AGROKOM	BLAVO-TSRI Desiadenyo Epèvi	92 32 28 90 97 60 54 13
	Indépendant	MAGLO Kuam Kaka Djoni	92 10 15 45 96 27 26 75
	T-Farmers	BESSI Miranda	92 46 06 26